with supplement
+ 91 uncut plates
(1 more than numbered)
125

HISTOIRE DE LA FONDATION
Avec les Habits des Ordres des
FEMMES ET FILLES RELIGIEUSES.

# COURTE DESCRIPTION
DES
# ORDRES
DES
# FEMMES & FILLES RELIGIEUSES.

*Contenant*

Une petite Relation de leur Origine,
de leur Progrés, & de leur Confirmation.

Avec les Figures de leurs habits, gravez
PAR
ADRIEN SCHOONENBEEK.

à AMSTERDAM,
Chez l'Autheur, dans la Kalverſtraat.

# Sur le dessein

## Du

# TITRE.

*ivre dans les Festins, faire fort bonne chere,*
*Depuis le soir jusqu'au matin,*
*Aux divertissements se donner toute entiere,*
*Se parer de Brocard, de Velours, de Satin,*
*Dans un Miroir flatteur appliquer son étude*
*A former un maintien rempli de turpitude,*
*De lascives Chansons se faire un agrément,*
*Ne concevoir jamais que de sales pensées,*
*Sont ce là des vertus, sont ce là les Idées*
*d'Une Epouse que Christ attend?*

*Chez ce celeste Epoux voulez vous, Vierges folles,*
*Gouter de charmantes douceurs?*
*Renoncez pour toûjours à ces plaisirs frivoles,*
*Quittez ces vanitez, suivez vos sages sœurs;*
*Pour vos amusemens n'ayant que de la haine*
*Elles vont à grands pas vers la Cour souveraine*
*d'Un Roy, l'objet de leur amour,*
*Afin de se voir introduire*
*Par ce Roy leur Epoux au glorieux Empire,*
*Où le bonheur fait son sejour.*

*Ah! pour y parvenir voyez combien de peines*
*Elles endurent constamment;*
*Voyez leur pauvreté, ces cordes & ces chaines,*
*Qui servent à meurtrir leur chair cruellement;*
*Leur cœur ne cherche pas du Monde les délices,*

*Il aime les vertus, il abhore les vices,*
*Il entend de Jesus la voix,*
*Dans le chemin de l'Evangile*
*Ce cœur regeneré, soumis, toûjours tranquile*
*Porte joyeusement la Croix.*

*Pendant que ces cinq Sœurs achevent leur voyage,*
*Qu'elles poursuivent leur chemin,*
*Dans ce Cloitre, Lecteur, viens contempler l'Ouvrage*
*Du Graveur* Schoonebeek, *admire son Burin;*
*Considere à loisir ces feuilles imprimées,*
*Vois les ordres divers de ces Vierges sacrées,*
*Qui dans l'Espoir d'un sort plus doux,*
*Ont quité la Magnificence,*
*La Pompe, les Honneurs, le Luxe & l'Abondance*
*Pour suivre leur divin Epoux.*

L. M.

# AVIS au LECTEUR.

LEs Motifs, qui m'ont porté à entreprendre cet Ouvrage, ſont les mêmes, qui m'avoient excité à donner au Public l'hiſtoire de la Fondation, & des Habits des Ordres des Religieux; mais il faut que j'avouë, que ce qui m'y a pouſſé le plus, c'eſt le bon debit, qu'a eu ce Traité, & les continuelles ſollicitations de pluſieurs Amateurs, qui m'ont perſuadé de leur faire auſſi part des Ordres des Religieuſes, afin de ne pas laiſſer mon premier Ouvrage imparfait. La relation, que j'en ai faite ne peut étre que juſte, parce que je me ſuis ſervi des repreſentations de divers Saints, de même que des Portraits de plu-

ſieurs Filles ou Fondatrices des mêmes Ordres, qui étoient vêtuës dans les formes. Vous ſaurez auſſi, que pour donner aux figures un peu plus de luſtre & d'agrément, j'ai eu ſoin de dépeindre quelques principaux Saints dans une Action, qui les fait aſſez reconnoitre, ce qui ne ſe trouve point marqué dans ma relation, comme étant exclus de nôtre deſſein: mais cependant ceux qui ſeront curieux de ſavoir au juſte, ce qui y êt repreſenté, pourront le trouver dans la vie des Saints. Cette deſcription des Ordres de Religieuſes m'a donné bien de la peine, parce que l'on ne trouve nulle part de ſi amples remarques au ſujet des Religieuſes, qu'il s'en trouve au ſujet des Moines, & c'eſt ce qui m'a obligé de la compiler des Auteurs ſuivans, ſavoir

voir *Baronius: Martyrologium Romanum, la Vie des Saints, Petra Sancta, Platina de Vitis Pontificum, Polidorus Vergilius, Ægidii Gelenii Colonia Sancta, Heimii Archontologia Cosmica, Petrus Camus, Platus de Statu Religioso, Mare Oceano di tutte le religioni del Mondo di Silvestre Marullo o Maurolico, Mezerai Abregé de l'Histoire de France, Vie de St. François de Sales, Leutholf, Van Leeuwens, Batavia Illustrata. Hospinianus, Sebastien Frank*: & le reste m'a été fourni par quelques Prêtres & autres gens éclairez dans cette matiere; ce qui a été cause, que cet Ouvrage a beaucoup tardé à suivre celui des Ordres des Moines. Pour ce qui est de l'Ordre & de l'arrangement, j'ai trouvé à propos de donner le premier rang à quelques unes des plus considerables Saintes, qui passent pour Fondatrices ou Patrones de quelque espece particuliere de Vie Reli-

gieuſe, afin de les faire ſervir d'introduction. j'Ai fait ſuivre enſuite les Chanoineſſes, les Beguines, & les Religieuſes Hoſpitalieres, qui ſont pour la plûpart établies pour pourvoir de toutes ſortes de neceſſitez les perſonnes, qui vont en pelerinage, ou pour avoir ſoin des Orphelins; la plûpart deſquelles ſont bien ſoumiſes à la Régle de S^t. Auguſtin, mais elles ne ſont pas Religieuſes, parce qu'elles ne font point vœu de pauvreté, ni de chaſteté, ni d'obéiſſance. J'ay mis dans la ſeconde diviſion les Religieuſes de la Grece, de Conſtantinople, d'Egypte, de Jeruſalem, & d'Ethiopie, qui vivent ſuivant les Régles des Saints Baſile, Pachome, Anthoine & Hilarion. La 3^e. diviſion contient les Ordres Religieux de S^t. Benoit, & la 4^e. les Religieuſes

qui

qui ſuivent la Régle de S. Auguſtin, & dans la 5^e. il s'en trouve de diverſes ſortes, ſavoir des Carmelites, des Religieuſes de S^te. Claire, des Capucines, & des Minimes. Les Couleurs des habits ſont obſervées dans les hachures le mieux qu'il m'a été poſſible (de même que celles des habits des Moines) ainſi qu'il ſe peut voir page 90: les marques dont elles ſe ſervent ſont pour la plûpart ſemblables à celles des Religieux, qui ſont du même Ordre, & c'eſt pourquoi on a jugé inutile de les joindre ici. Au reſte je croy, qu'il ſe trouvera tres peu d'Ordres de Religieuſes, dont je n'aye dépeint l'habit dans ce petit Ouvrage: peut-étre bien qu'il s'en pourra trouver, qui portent un autre nom, mais il ſera aiſé de les ranger ſous quelqu'un de ces Ordres, ſi on examine

mine à fond leur Origine, car ils tiennent ſouvent leur nom de leurs Cloitres, ou des lieux où ils ont été fondez. Je vai finir en vous donnant avis, que je travaille auſſi aux habits dont ſont reveſtus toute ſorte d'Etats Eccleſiaſtiques, les Rois, les Princes, les Ducs, les Comtes &c., quand ils font la fonction de leur Dignité; de même que les Ordres de Chevallerie, qui compoſeront enſemble à peu prés le même nombre, que font ces deux petits Ouvrages des Ordres Religieux, & qui par conſequent pourront étre reliez en deux Volumes: & c'eſt par où j'acheverai à repreſenter les Figures des habits.

# INTRODUCTION.

IL est fort croyable, que l'origine de la vie solitaire des Femmes a pris son commencement dés le tems des Apôtres. La raison est, parce que l'Histoire fait foi de plusieurs Vierges & Martires, qui faisoient vœux de chasteté, & qui renonçoient à l'embarras & aux vanitez du Monde pour étre libres dans leurs prieres & leurs meditations sur les misteres de la Foi, qui leur étoient enseignés par les Sts. Apôtres, tant par un motif divin pour la gloire de Dieu, qu'à cause des cruelles persecutions, qui furent mises dans ces premiers tems en pratique, pour détourner les Chrêtiens de la veritable foi de Jesus Christ. Ce qui fut cause, qu'avec le tems il se fit des societez de filles, qui habitoient ensemble, & qui s'exhortoient continuellement à la perfection & à la vertu, ainsi qu'il est marqué dans les anciens Memoires Chrêtiens. Dans la Terre Sainte & en Egypte on a aussi veu, que les premiers Chrêtiens se sont chargez de pauvreté, & de toutes sortes de fatigues, à l'imitation des Apôtres, & qu'ils ont exhorté à la vie solitaire quantité de Sts. Hommes, & de Stes. Femmes, qui avoient en mépris toutes les vanitez de la terre. Ensuit

ſuite dequoi il s'eſt trouvé de tems en tems des hommes, qui batiſſoient des demeures amples & propres à y faire des Congregations, dont tous les Membres conformoient leur vie à la volonté du Fondateur. Or comme il y avoit lieu de craindre, que cela ne produiſit avec le tems quelques desordres & quelques ſuperſtitions, le St. Baſile fut le premier, qui fit dans la Grece pour l'un & l'autre Sexe un projet de quelques Régles Clauſtrales, leſquelles ont été confirmées par les Papes, & receuës & ſuivies de preſque tout le monde: outre que divers autres Sts. Peres y ont ajouté pluſieurs choſes, qui portoient à une vie plus religieuſe & plus auſtere. St. Auguſtin voyant, que dans la ſuite il s'y gliſſoit quantité d'abus & d'erreurs, trouva à propos de fonder ſous l'Autorité des Papes de nouveaux Cloitres & de nouveaux Ordres tant pour les hommes, que pour les femmes, & les remplit d'inſtructions ſalutaires, comme St. Benoit fit à ſon imitation dans l'Occident. Enſuite dequoi il s'eſt vû de tems en tems des hommes & des femmes de vertu, qui ont fondé divers Ordres à diverſes fins; ce qui ſe continue encore juſqu'aujourdhui; mais les Papes les rangent la plûpart ſous la regle de S. Auguſtin, ou de celle de St. Benoit, afin qu'il ne paroiſſe point, que dans une Religion il y ait pluſieurs Religions, tous ces ſervices divins ne tendant qu'à une même fin. Les femmes, des Ordres deſquelles nous allons parler, ſont pour une

par-

partie comme separées du Monde, & ne semblent étre utiles qu'à leurs Ames, passant leur tems en prieres & en meditations: d'autres, qui ont eu part aux plaisirs du Monde, se retirent pour faire penitence: d'autres semblent étre destinées à excercer des œuvres de misericorde envers leur prochain; d'autres s'obligent à édifier & à instruire; & enfin d'autres s'engagent pour diverses autres vuës pieuses: & comme elles ont toutes une differente maniere de vivres, & de divers habits, elles portent aussi un nom differend. Ces filles religieuses ont été nommées autrefois *Virgines* par les Latins. Le mot de *Moniales* semble avoir pris son origine du Grec, & semble vouloir signifier *Solitaires*. Elles se nomment aussi *Sanctimoniales*, saintes Solitaires, *Anachoretæ*, retirées, & *Hermitæ* du mot Grec Ἐρήμου, Hermites. Nous avõs encore des *Canonissæ*, qui suivẽt les mêmes Canons. Tous ces noms conviennent presque au vieux mot François *Nonne*, qui veut dire *Religieuse*, & qui semble étre originaire du mot Egyptien *Nonnæ*, par lequel ils entendoient les *Vierges*, qui s'étoient consacrées à Dieu, & qui avoient renoncé au Monde. Les lieux, où elles se rendent & demeurent ensemble se nomment *Monasteres*, *Convens*, &c. Néanmoins avant que de parler des Ordres, il me semble qu'il ne sera pas inutile de dire quelque chose de la vie exemplaire des premieres Vierges ou Religieuses, pour ensuite passer aux Chanoinesses & traiter des Religieuses, de chacune en particulier,

I.

# I. De la VIE De Ste. MARIE MAGDELAINE.

LA Ste Marie Magdelaine, qui étoit d'une assez illustre Naissance, & qui a eu pour frere le St. Lazare, ressuscité de la mort par Nôtre Seigneur J. Christ, &, à ce que l'on dit, premier Evêque de Marseille; & pour Sœur la Ste Marthe, receut de ses Parens en heritage la Citadelle de *Magdalon*, en Galilée, d'où elle tient le nom de *Magdelaine*. Cette fille excella dans ses jeunes ans en beauté & en richesses, qui furent les avantages, qui la portoient à mener une vie honteuse & scandaleuse. Mais elle ne connut pas plûtôt Nôtre Sauveur, qu'elle changea tellement de vie, qu'elle a servi d'un Miroir de Vertu & de Penitence à la Posterité. Apres la mort de J. Christ étant mise avec plusieurs autres Chrêtiens dans un Vaisseau sans Gouvernail, elle arriva heureusement à Marseille, où elle fit beaucoup d'éfet par l'éclat de ses vertus, fondant un Cloitre, ou une demeure, où elle attira plusieurs Filles de considération: & apres que quantité de personnes y avoient embrassé la Foi Chrêtienne, en renonçant au Paganisme, elle se retira au desert, pour y pleurer les debauches & les déréglemens de sa Jeunesse, & y mourut apres y avoir vêcu environ 30 ans. Elle est reputée pour la Fondatrice & la Patronne de la vie solitaire, pour avoir été la premiere, qui se soit jettée dans une Solitude. La façon, & la couleur leonine de son habit est inventée, dautant que l'on ne sait point avec assez de certitude, si elle s'est choisi quelque habit, ou quelque couleur particuliere; mais nous nous sommes servis de cette couleur, comme étant la plus chetive, & la plus vile, & par consequent la plus propre pour marquer sa contrition & sa penitence.

II.

S^ta. Maria Magdalena vitæ Eremiticæ patrona.

De

# Ste MARTHE.

CEtte Sainte étant auſſi arrivée a Marſeille avec ſon Frere Lazare & ſa Sœur Marie Magdelaine, eſt conſiderée par divers Auteurs pour la Fondatrice de l'Ordre Hoſpitalier du St. Eſprit : quoiqu'il y en ait beaucoup, qui ne donnent point dans l'opinion de ces Auteurs, cependant il eſt certain, qu'elle en eſt la Patronne. Elle a vêcu à Marſeille dans un Cloitre avec pluſieurs autres filles juſqu'au 29 Juillet de l'an 84; lors qu'elle mourut. Le portrait ci-joint eſt pareil à celui, qui ſe voit encore ſur ſon ſepulchre; mais les couleurs ſont incertaines, & nous avons choiſi le noir, parce que ceux de l'Ordre du St. Eſprit vont pour la plûpart vêtus de noir. l'Ordre des Hoſpitaliers & des Hoſpitalieres, qui la conſiderent pour leur Patronne, s'eſt répandu dans la ſuite par l'Italie, par la France, par l'Allemagne, & par pluſieurs autres Païs, & a été confirmé par des Privileges de divers Papes.

S^ta. Martha vitæ Cœnobiticæ, & Clericorum Hospitalarium patrona.

2

# De la VIE
## De
# Ste PHOEBE,
## Premiere Diaconesse ou Servante de l'Eglise des Cenchres proche de Corinthe.

L'Apôtre St. Paul la recommande à la dite Eglise au dernier Chapitre de son Epitre aux Romains en ces termes : Mais je vous recommande notre Sœur Phœbe, qui est une des Servantes de l'Eglise des Cenchres, afin que vous la receviez en Christ, ainsi qu'il convient à des Saints hommes, & que vous lui donniez le secours, dont elle pourroit avoir besoin : & comme elle a assisté plusieurs personnes, elle m'a été aussi d'un grand secours. Suivant le raport, que nous en fait Erasme de Rotterdam, ce seroit elle même, qui auroit dépêché cet Epitre de l'Apotre aux Romains. On l'a trouve dépeinte dans de tres vieilles reliques de la maniere, qu'elle est representée dans la figure ci-jointe, avec une bote de clés à la main. Quoique nous n'ayons aucune certitude de la couleur de son habit, nous nous sommes servis du noir.

Sta. Phœbe Diaconiſſa.

## De Ste THECLE.

ELle est née en Iconie en Cilicie; Sa Mere l'avoit promise en mariage à un jeune homme nommé Tamirus. C'étoit environ ce tems là, que l'Apôtre St. Paul passa d'Antiochie en Iconie, où il fut receu fort honêtement par un nommé Onesifore, & où il édifia quantité de personnes; mais il n'y en eut point qui fut plus vivement touchée de ses instructions, que la Ste. Thecle, laquelle résolut d'abord à se vouër entieremẽt à Dieu, à recevoir le voile des mains de l'Apôtre, & à voyager avec lui pendant quelques années, duquel elle receut l'Autorité de batiser, d'enseigner, & de voiler les filles spirituelles. Elle a été la premiere, qui ait été couverte d'un voile, & par consequent la fondatrice, ou du moins la premiere de toutes les Religieuses. Sa Mere ayant été informée, qu'elle s'étoit renduë Chrêtienne, tachoit à lui faire renoncer à ses vœux de chasteté, pour la marier; mais elle demeurant ferme dans sa résolution, fut conduite aux Juges par sa propre Mere, & comme elle persistoit toûjours dans sa confession, elle fut condamnée à être brulée; dont elle échapa d'une maniere miraculeuse; mais ayant été reprise, elle fut jettée devant les Lions sans en être maltraitée; car ces animaux farouches ne faisoient que la lêcher au lieu de la devorer; & par cette maniere, & par plusieurs autres elle fut préservée miraculeusement de la mort, & partit enfin pour Seleucie, où elle mourut. Plusieurs Auteurs croyent, qu'elle a été fille de l'Apôtre St. Paul. Les Empereurs Zeno & Justinien firent bâtir chacun un Temple superbe à l'honneur de la Ste. Thecle. Sa memoire est fort renommée par toute la Chrêstienté, & son Corps se repose presentement à Terracone en Catalogne, où elle est Patronne d'un Convent. Pierre IV. Roi d'Arragon, croyant avoir quelque droit sur les revenus de ce Cloitre, s'en saisit par violence, mais s'en trouvant puni par une maladie, il en fit restitution avant sa mort. Son habit est de couleur de Lion avec un voile noir sur la tête.

V.

Sta. Thecla.

## De Ste FLAVE DOMITILLE.

LEs Notes de la Vie des Saints nous marquent, qu'elle a été Niéce de Flave Clement Bourguemeitre, & mariée à Aurelian, fils d'un Bourguemeſtre Romain, & Neveu de l'Empereur Domitien. Elle a été convertie à la Religion Chrêtienne par Nereus & Achilleus, deux Eunuques, qu'on lui avoit donnés pour gardes; ſi bien qu'enſuite elle fit voeu de chaſteté, & receut le voile de la main du Pape Clement. l'Autorité, qu'eut ſon Mari Aurelian, fut cauſe, qu'il obtint, qu'elle fut releguée à Pontus, pour tacher de l'ébranler, mais ſa fermeté cauſa la mort aux deux Saints, qui l'avoient convertie, de même qu'à divers autres Chrêtiens. Etant arrivée à Terracine, elle convertit à la Religion Chrêtienne tous ceux, qui la hantoient. Enfin Aurelian indigné plus que jamais de ce procedé, la fit enfermer dans une Chambre avec deux Rufiens, dans le deſſein de l'obliger à faire ſa volonté, mais il tomba mort à ſes piés, & les deux autres eurent de la peine à l'échapper belle, ce qui irrita ſi fort ſon frere, qu'il mit le feu à la Chambre, où elle ſe trouva avec deux autres filles devotes, nommées Euphroſine & Theodoſie, par lequel elles furent toutes trois conſumées en l'an 98, qui fut le douzieme du Regne de l'Empereur Domitien. Comme elle eſt la premiere, qui a fait la retraite, nous l'avons établie ici comme Fondatrice de la Vie Solitaire. Son habit eſt de couleur Leonine, lié d'une ceinture, avec un voile noir.

S^ta. Flavia Domitilla.

## De
## Ste. BASILISSE d'ANTIOCHIE.

DAns le tems des Empereurs Dioclete & Maximilien en 290 vêcut à Antiochie une fille d'une beauté, & d'une vertu extraordinaire, nommée Basiliſſe, laquelle venant à ſe marier à St. Julien, réſolut avec lui la premiere nuit de leurs nôces de garder leur chaſteté Virginale, & de la ſacrifier à Dieu; ſi bien qu'ayant vêcu quelque tems enſemble en toute pureté & dans une profonde crainte de Dieu, ils ſe ſeparerent d'un conſentement reciproque peu aprés la mort de leurs Peres & de leurs Meres. Et comme ils avoient herité tous deux de grands biens, Julien fonda divers Cloitres, & la Ste. Baſiliſſe aſſembla mille filles religieuſes, dont elle ſe rendit Mere; & ce qui fut de ſurprenant, c'eſt qu'elle ſurvêcut à toutes; mais elle les ſuivit peu de tems aprés, ce qui fut cauſe, qu'elle échapa à l'orage, qui menaçoit alors ſi fort les Chrêtiens. Julien ſon Mari la fit enterrer avec beaucoup de reputation. On voit dans la Vie des Saints pluſieurs Miracles, qui ſe ſont faits à ſon égard, & à celui de ſon Mari, tant avant qu'apres leur mort. St. Julien, ayant été diverſes fois preſervé miraculeuſement, mourut à Antiochie, ſous le Regne du cruel Gouverneur Martian, le 9 Janvier de l'an 309. La Ste Baſiliſſe ſe trouve dépeinte dans divers endroits en habit de couleur Leonine, avec une ceinture autour du corps, & un voile noir ſur la tête.

S^ta Basilissa Antiochena mille
Monialium priorum mater

De

# Ste THAISIS.

CEtte Sainte a été la premiere de toutes les femmes pénitentes, qui se soient enfermées dans un Cloitre, pour y passer le reste de leur Vie dans une veritable contrition & repentance. Elle vêcut en 320. On la voit dépeinte vêtuë d'une Robe longue & grise, les cheveux pendus, & les piés nus.

Sta. Thaisis.

# VIII. De la VIE De Ste MARCELLE.

CEtte Sainte étant née à Rome d'une famille illuſtre, & étant devenuë Veuve à la fin de ſept Mois, fut recherchée en Mariage par pluſieurs perſonnes de qualité, & entre autres, par un nommé Cerealis, qui avoit bien de l'age & beaucoup de biens, ce qui auroit été bien au gout de ſa Mere; mais elle refuſa ce ſecond Mariage avec beaucoup de fermeté, proteſtant qu'elle étoit réſoluë de vouër à Dieu tout le reſte de ſa vie; & ce fut à ce ſujet qu'elle ſe retira de Rome à une Maiſon de Campagne, où elle attira quantité de filles nobles, qu'elle porta à la vie religieuſe, laquelle avoit été juſqu'a ce tems là reputée pour une honte parmi les Romains: mais elle qui étoit la premiere, qui avoit fondé un Convent, l'a mit bientôt en reputation par la pratique de ſes Vertus, tellement que dans peu de tems elle en augmenta le nombre conſidérablement. Elle eſt conſiderée pour la Fondatrice de la Vie clauſtrale, & pour la Mere de toutes les Nonnes de l'Orient & de l'Occident. Elle a vécu fort ſobrement, & ne mangeoit jamais de viande, mais elle prit quelquefois un petit doit de vin, pour ſuvenir à la foibleſſe de ſon eſtomac. Elle a beaucoup hanté le St. Jerôme, qui lui donnoit tous les éclairciſſemens neceſſaires ſur les paſſages les plus obſcurs de la Ste Ecriture. Le St. Athanaſe lui ayant apris de bouche les regles de St. Anthoine, qui avoient été preſcrites aux Vierges & au Veuves de la Thebaide, elle les embraſſa, vêcut enſuite en grande Sainteté, & mourut en 410, lorſque Alaric, Roi des Goths déſola Rome. Leurs habits ſont tout noirs, à la Greque.

IX.

S^ta. Marcella.

Des

# CHANOINESSES

## De St. Jean de Latran.

CEs Chanoineſſes ſe trouvent à Rome dans l'Egliſe de St. Jean de Latran, & vont toutes vêtuës de blanc. Elles portent une Robes, un manteau & un ſubtil blanc, & ſont couvertes d'un Voile noir. On les croit fort anciennes, & même du tems des Apôtres. Le Pape Gelaſe, Diſciple du grand Auguſtin, les a reduites ſous ſes Regles l'an 440. Alexandre II. a aprouvé leur Ordre en 1060. Le Pape Boniface VIII les a chaſſées de leur poſſeſſion, à cauſe de quelques abus, qui s'y étoient gliſſez; mais elles furent rétablies en 1445 par Eugene IV, & ont joui enſuite toûjours paiſiblement de leurs revenus. La marque de cet Ordre, eſt la Vierge Marie, aſſiſe avec le petit enfant Jeſus ſur ſon giron, & ayant St. Jean à ſa droite, & St. Auguſtin à ſa gauche, avec ſes mots, *Donec auferatur Luna*, juſqu'a ce que la Lune ſoit enlevée.

Canonissa S^ti. Johannis Lateranensis.

## Des
## CHANOINESSES REGULIERES
## du S^t. Sepulcre à Jeruſalem.

ON trouve aujourdhui en France des Chanoineſſes du S^t. Sepulcre à Jeruſalem, qui ont été établies vers l'an 1620. par la reverende Mere Marie de S^t. François, cidevant nommée Claudie du Moy, Comteſſe de Chaligny. Elles portent un Voile noir, & une cappe blanche, & vont vêtuës d'une tunique & d'un manteau noirs, au côté gauche duquel ſe trouve une Croix rouge à ſix bouts, qui ſe fait auſſi voir au côté gauche de leur ſubtil blanc. Au côté droit du manteau elles ont une double corde penduë à pluſieurs noeuds. Elles ſont ſoumiſes à la Regle de S^t. Auguſtin.

Canoniſſa Regularis Stⁱ Sepulchri.

70

# XI. De l'ORDRE Des CHANOINESSES REGULIERES de St. Augustin.

Ste. Brigitte née en Ecosse d'une Esclave, de laquelle son Pere, quoique marié, étoit devenu amoureux, à cause de sa beauté extraordinaire, étoit une fille parfaitement belle, de sorte qu'elle fut recherchée en Mariage par les personnes les plus qualifiées du Royaume; mais comme elle se trouvoit plus portée à la pieté, & à la chasteté, elle pria Dieu de lui oter la beauté, qui ne lui pouvoit être que nuisible, ce qui arriva peu de tems apres par la perte qu'elle fit d'un de ses yeux: ensuite dequoi elle obtint le repos, & alla en Religion. Elle fonda l'Ordre des Chanoinesses Regulieres vers l'an 615 suivant la Regle de St. Augustin. En Angleterre, en Ecosse, en Irlande, & dans les Païsbas elles allerent autrefois habillées d'une Robes noire, & couvertes d'un subtil, & d'un manteau noir, ayant un voile en tête de la même couleur. Ces habits se trouvent presentement un peu changez dans les Païsbas, ainsi, qu'il paroit par la figure ci-jointe.

Canonissa Regularis S^ti. Augustini.

tt

Des

# CHANOINESSES

## Des Païs-bas, de l'Allemagne, & de la Lorraine.

Ste. Waltrude née dans le Païs de Hainaut, & qui a eu pour Pere le Comte de Gualbert, iſſu de ſang Royal, ayant épouſé le Prince Magaldus, Comte de Hainaut, elle eut quatre enfants avec lui, dont l'Ainé a été St. Landry, Evêque de Mets, aprés quoi elle vêcut avec ſon Epoux en toute pureté, & dans une entiere abſtinence des plaiſirs licites du Mariage, & réſolurent d'un conſentement reciproque à mener une vie ſpirituelle. Le Prince Magaldus ſe retira dans un Cloitre, & a été connu enſuite ſous le Nom de St. Vincent. Son Epouſe fit bâtir un Convent en Hainaut, où elle attira quantité des plus conſiderables filles de ce Païs, qui furent toutes entretenuës de ſes revenus. l'Empereur Otto II. l'a gratifié d'une liberalité fort conſidérable, & le Pape Jean XV. de divers Privileges. Elle vêcut l'an 650, & fut enterrée dans le Convent, qu'elle a fondé, & dont elle a été la premiere Abbeſſe, lequel s'eſt changé enſuite en une riche ſocieté de nobles Chanoineſſes, dont le Comte de Hainaut ſe trouve toûjours Abbé. Celles de Mons l'ont en grande eſtime, & la reconnoiſſent pour leur Patronne. Elles ſe ſont répanduës dans la ſuite par tout le Païsbas, par l'Allemagne, & par la Lorraine, qui content toutes leur origine de ce Convent; quoique dans quelques endroits elles different un peu en habits. Elles portoient un Voile noir, & un manteau avec une ceinture blanche.

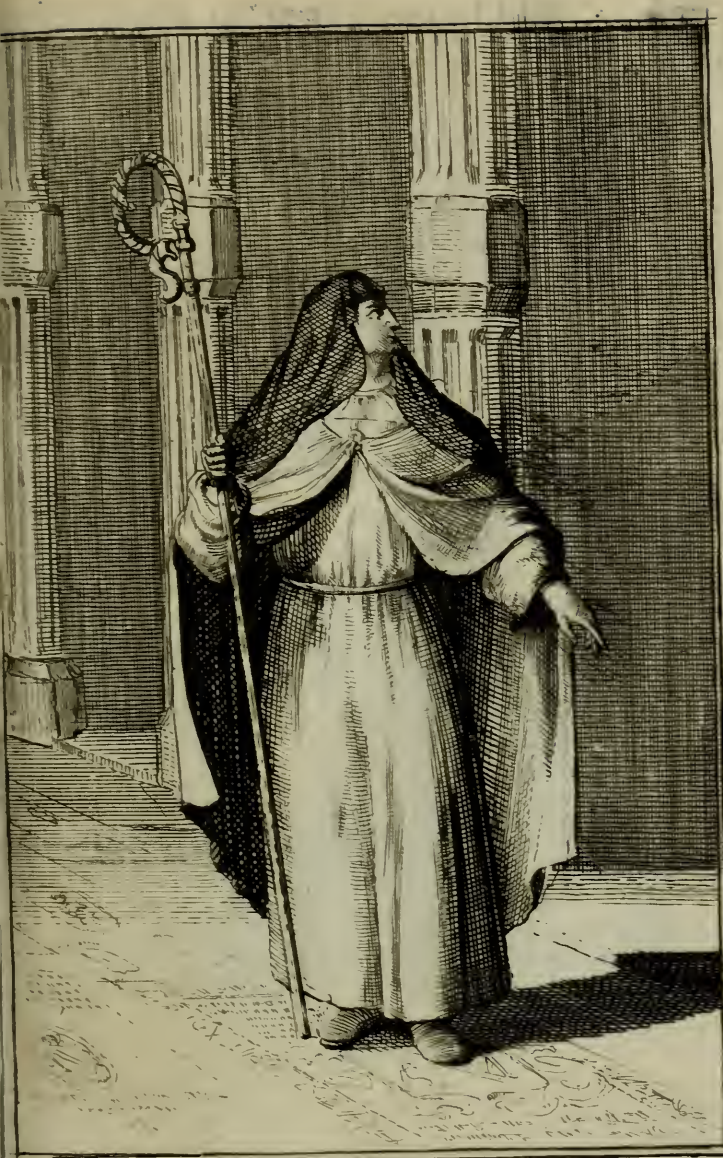

Canoniſſa Belgica Germanica & Lotharingica

Des

# CHANOINESSES

## D'aujourdhui de Mons en Hainaut.

CElles-ci ne s'atachent plus à leurs premiers vœux, savoir aux vœux de continence perpetuelle, dautant qu'elles sont Religieuses le matin, & pratiquent les fonctions de Nonnes, & que l'apresdiner elles sont Seculieres. Elles ont la permission de se marier, quand bon leur semble, sans faire breche à leur honneur, & consistent en l'elite des Demoiselles de ce Païs. Elles portent des Robes noires couvertes d'un subtil blanc, & ont le voile noir en tête. On en trouve aussi à Nivelle, qui vont habillées de la même maniere. La Ste. Gertrude se retira avec la Ste. Begge, sa Sœur au Convent de Nivelle, que sa Mere Itte avoit fondé, & le commencement de cet Ordre tient son origine de ce Cloitre.

Canonifsa Hodierna, Montis in Hannonia.

## Des Nobles CHANOINESSES *de Ste Marie au Capitole de Cologne.*

PEpin de Herſtal, Grand Maitre d'Hôtel, ou plûtôt Roi d'Auſtraſie, étant amoureux d'Alpaidis, Sœur de Dodon, avec laquelle il engendra Charles Martel, & étant dégouté de la vie modeſte de ſa femme Plectrude, qui commençoit à avoir de l'âge, il l'empoya à edifier les Temples & les Cloitres, & partagea les plaiſirs du Mariage avec Alpaidis; mais la Ste. Plectrude, qui tachoit d'interrompre ce commerce, pria le St. Lambert de lui mettre devant les yeux ſa vie perverſe, ainſi qu'il fit; mais il lui en couta la vie, de même qu'au beau frere de Ste Plectrude, par la malice d'Alpaidis. Ste. Begge, Mere de Pepin, étant morte peu de tems apres, ainſi que Pepin même, Ste Plectrude alla demeurer dans le Palais des Ducs d'Auſtraſie à Cologne, qu'elle fit batir en Temple vers l'an 716, & qu'elle nomma, *la Ste Marie au Capitole*, où elle établit un College de filles vertueuſes, auquel elle donna de tres grands revenus, & où elle eſt morte & enterrée. Les Chanoineſſes de ce College ſont toutes nobles, mais qui n'ont pas les moyens de maintenir leur état: elles vont le matin au Chœur en habit de Religieuſes, & l'apres diner elles vont ſe promener, & prendre l'air en habit de ſeculieres. Il ne leur eſt pas permis de hanter les Compagnies publiques, mais elles peuvent ſe marier, quand bon leur ſemble. Elles ſont ſoumiſes à la Regle de St. Auguſtin. Elles vont au Chœur revêtues d'un ſubtil, qu'elles mettent par deſſus leurs habits ſeculiers, qui ſont enrichis de dentelles d'or & d'argent, & dont l'éclat paroit au travers de ce Subtil: outre cela elles ont un Voile en tête, qui traine un bon bout apres elles. Il n'y a pas longtems, qu'elles avoient encore coutume de porter des fraiſes, mais elles les ont quitées depuis qu'elles ne ſont plus en uſage.

Canonissa Nobilis Colonienſis
S^te. Mariæ in Capitolio

14

## Des VIERGES URSULINES.

LA fondation des Urſulines a pris ſon Origine par une fille Italienne, nommée Angele de Briſſe, & ſortie d'une famille mediocre. Cette fille ayant perdu ſon Pere & ſa Mere, ſon Oncle l'éleva avec ſa Sœur d'une maniere fort Chrêtienne; mais ſa Sœur étant morte quelque tems apres, elle lui comparut dans un état bienheureux, ce qui l'a porta à mener une vie fort auſtere & fort ſobre; & par une aparition de pluſieurs Vierges glorieuſes, & par une voix, qui lui dit, *Angele, tu ne mourras pas, que tu n'ayes établi une Societé de ſemblables Vierges*, elle forma la réſolution d'en faire une, & s'en alla inceſſament en Paleſtine, mais étant venuë à Veniſe, elle y perdit la veuë; ce qui ne l'arrêta point, car elle continua ſa route, & étant arrivée au St. Sepulcre elle l'arrouſa de ſes larmes, & fit les autres devoirs de Chrêtien: étant de retour à Veniſe elle recouvra ſa veuë au même endroit, ou elle l'avoit perduë, apres en avoir prié Dieu inſtamment. Ayant été de nouveau pouſſé par un inſtinct Divin à l'établiſſement d'une Societé, elle la commença par 76 Vierges, qui y étoient toutes portées par une union tres miraculeuſe: ayant fait l'ouverture de ce College, elle y inſtruiſit le ſexe feminin dans la Doctrine Chrêtienne de la même maniere que les Ieſuites font le maſculin. Elle mourut l'an 1540 le 21 Mars. Leurs Régles ont été examinées par les plus ſavans Confeſſeurs. Leur Inſtitution a été confirmée par le Pape Pie III l'an 1544, qui l'a pourveuë de divers Privileges. Le Pape Gregoire XIII autoriſa auſſi cet Ordre l'an 1572, à la requiſition de St. Charles Borromée, qui a auſſi examiné leurs Regles. Elles vont habillées de noir, & ſont ceintes d'une corde.

Ursulina

## Des RELIGIEUSES URSULINES de Paris.

L'An 1612 le jour de la Fête de S^t. Martin, la Reverende Mere Anne de Rousſi, ayant une Maiſon à Paris au Fauxbourg de S^t. Jaques, la fit rebatir pour en faire une demeure pour les Urſulines, propre à y aprendre aux jeunes filles la doctrine Chrètienne, la vertu, & une bonne diſcipline. Elle leur fit prendre l'habit noir, & la Régle de S^t. Auguſtin. Cet ordre fut autoriſé par le Pape Paul V l'an 1619, par l'entremiſe de François, Cardinal de Sourdis, & Evêque de Bourdeaux, qui y introduiſit auſſi ces ſortes de Religieuſes, ainſi que le marquent les lettres du dit Pape, en vertu deſquelles tous les Privileges, & toutes les prérogatives de tous les autres Ordres leur ſont acordez. Elles ont été confirmées pour les Païsbas par le Pape Urbain VIII, ſur les inſtances de Ferdinand, Archevêque de Cologne, & ont paſſé à Liege l'an 1629, & enſuite auſſi à Cologne l'an 1639.

Urſulina Pariſienſis.

Des

# RELIGIEUSES REGULIERES

## De St. Agnes à Dort.

CE Cloitre fut bati l'an 1326, & fut gratifié conſiderablement par Monſr. le Chevallier Gerard de Heemskerke, Seigneur d'Ooſthuyſen, & Conſeiller de Monſr. le Duc Jean de Baviere, l'an 1419, de même que par la Dame Walbourg de Nerwege, qui y fut religieuſe onze ans apres, & par Monſr. Reinier, Tréſorier de Dort l'an 1491. l'Egliſe de ce Cloitre fut batie l'an 1494, elle avoit trois Autels, & étoit ſeparée par un Chœur. Il y avoit autrefois quantité de Nobleſſe, & entre autres une des filles du Seigneur Jean de Fleſſingue, fils naturel d'un Comte de Hollande, & quelques autres des familles de Rommerswael, Ruygrok, Caſtille, &c. Ces Religieuſes portoient en tête un Voile noir, & une coiffe blanche, & autour du cou un collet blanc & pliſſé, & enſuite une Robe de laine blanche, & un Scapulaire. Elles étoient obligées de faire vœu de continence perpetuelle, d'obéiſſance & de renonciation à tous biens, & étoient ſoumiſes à la Régle de St. Auguſtin.

Monialis Regularis Dordracena
S^ae. Agnetis.

## Des BEGUINES d'Amsterdam.

LA Ste. Begge, Princesse Françoise, étoit fille de Pepin, premier Duc du Brabant, & Sœur de la Ste. Gertrude : elle se maria à Ansegise, fils de St. Arnaud, duquel est issuë la famille Royale des Pepins. Apres la mort de son Mari, qui fut massacré, elle demeura Veuve, & alla visiter à Rome les places saintes, & resolut à son retour de faire batir un Convent de Filles Religieuses, qu'elle nomma Sept-Eglises à l'honneur des sept Eglises. Elle les gouvernoit & les régloit suivant l'Ordre de sa Sœur Gertrude, de laquelle elle receut un certain nombre de Religieuses, pour faire introduire aussi dans le sien la même Discipline. Elle voulut aussi prendre le Voile de même que ces autres Religieuses, & mourut l'an 698 le 7 Dec. Ce Cloitre se trouve partagé en deux, savoir en Chanoinesses Religieuses & en Seculieres. Cette maniere de vivre a été usitée presque dans toutes les Villes des Païsbas confederés, & ces Religieuses ont encore des cloſtures dans divers endroits, nonobstant le changement, qui s'est fait dans la Religion. A Amsterdam il s'en trouve une des plus belles & des plus propres. Les filles de ce Beguinage ont été autrefois obligées à visiter les malades ; mais elles en ont été dispensées, de même que les Beguines des Païsbas & de l'Allemagne, par le Chapitre Général, qui se tint à Harlem l'an 1500, & menent presentement une vie paisible & tranquile sous la Régle de St. Augustin. Il n'y a pas long tems qu'elles portoient encore une huque au dessus, mais presentement elles n'en portent plus, & lorsqu'elles sortent du Beguinage, elles vont fort modestement habillées de noir : dans leurs maisons elles sont vêtuës de la maniere ci-jointe, & mettent le Voile noir, lorsqu'elles vont à l'Eglise. Elles demeurent dans des Maisons particulieres au Beguinage, & le plus souvent deux, trois ou quatre ensemble. Quand il en meurt une, il faut, que les autres la portent en terre. La vie des Beguines a été aprouvée & confirmée par le Pape Gregoire XI, Boniface X, Martin III, Eugene IV, Nicolas V, & par Pie II.

XIX.

Beggina Amſtelædamenſis.

Des

# BEGUINES d'Anvers.

CElles-ci vont auſſi habillées de noir, & ont la huque en tête, & un tablier devant elles. Elles ne font point vœu de Virginité perpetuelle, mais il leur eſt permis de ſe marier, quand bon leur ſemble, ſans qu'elles faſſent breche à leur honneur; mais alors elles ſont obligées de renoncer à la Maiſon, qu'elles ont au Beguinage, au profit des pauvres Beguines, qui en ſont entretenuës.

Beggina Antverpiensis.

## Des
## PAULINES ou GASTALIANES,
### Autrement nommées
### Filles de la Ste. Vierge Marie.

VErs l'an 1557 cet Ordre prit son commencement à Milan par Louise Torella, Comtesse de Guastalle, qui fonda un College par le Conseil & l'aprobation de Frere Batiste de Cremone, de l'Ordre des Dominicains. Elles n'alloient point vêtuës en Religieuses, mais plûtôt en Seculieres, quoique fort modestement. Mais elles n'ont pas subsisté long tems, ayant été exterminées & chassées peu de tems apres de toutes les Villes de l'Italie, à cause de quelques abus, qui regnoient parmi elles.

Paulina ſive Gaſtaliana.

# XXI. De l'ORDRE Des FILLES Du BON JESUS à Ravenne.

LA bienheureuse Marguerite Ruſci, Italienne de Nation, fonda vers l'an 1506 le College des Prêtres du bon Ieſus, ainſi que les Religieuſes du même Nom, qui alloient vêtuës de gris avec un Manteau noir. On les trouve dépeintes avec une coëffure artiſtement pliée preſque à la maniere d'un Turban, avec un Chapelet autour du cou, & un bourdon à la main.

Virgo boni Iesus Ravennæ.

## Des
# RELIGIEUSES
## de S^t. Cesare.

LE S^t. Cesare s'étant retiré dans sa jeunesse dans le Monastere de Lerins, qui a été fondé par S^t. Honorace, devint ensuite Abbé, & Archevêque d'Arles, & ayant été faussement accusé auprès du Roi Alaric, il fut relegué à Bourdeaux ; mais son innocence ayant paru quelque peu de tems aprés, il fut rapellé, & fit batir plusieurs Convents, & entre autres un pour des Filles, dont il créa pour Abbesse la S^te. Cesarie, sa Sœur, qui attira en peu de tems quantité de filles considérables, qui se rangeoient sous les Régles, qu'il avoit établies ; mais un nouvel accident l'obligea à abandonner son Achevêché, & à s'aller purger devant Theodore, Roi de Ravenne. Ensuite de quoi il passa à Rome, & fut rétabli & confirmé l'an 478 dans son Archevêché par le Pape Symmache. Les Religieuses de son Ordre sont voilées, & portent une Robe blanche, ceinte autour du Corps.

Monialis S^ti. Cæsarii.

De

# L'ASSEMBLE'E

De la

# DOCTRINE CHRETIENNE.

ENtre divers autres Cloitres, que St. Charles Borromée, Cardinal & Archevêque de Milan a fondez, on trouve auſſi une Aſſemblée, ou une Academie de la Doctrine Chrêtienne, inſtituée vers l'an 1568, tant pour les hommes que pour les femmes. Leur devoir eſt d'inſtruire la jeuneſſe dans la veritable foi, & de l'exercer dans la pratique de la vertu. Les femmes vont habillées de noir avec un ſubtil, & une huque ou un manteau, qui leur deſcend depuis la tête juſqu'aux piés, & ſont ſoumiſes à la Régle de St. Auguſtin.

Matrona Congregationis doctrinæ Christianæ.

## De la CONGREGATION à Milan.

S^t. Charles Borromée fonda l'an 1574 un College de Femmes à Milan, auxquelles il donna des demeures clauſtrales, & preſcrivit des Regles, qu'elles étoient obligées d'obſerver. Elles vont habillées de drap noir, & ont une ceinture autour de leur Robe.

**Mulier** congregationis mediolanensis

## Des FILLES RELIGIEUSES De la Visitation de la Sainte Vierge Marie.

St. François de Sales, Evêque & Prince de Geneve institùa vers l'an 1610 l'Ordre de la Visitation de la Ste. Vierge Marie, & établit des Regles, qui furent aprouvées par le Pape. Il a si bien réussi dans l'avancement de cet Ordre, qu'il a pû conter dans son vivant plus de trente Cloitres, qui suivoient tous ses Régles. La Fondatrice, qui a beaucoup contribué à l'accroissement de cet Ordre en France, & qui peut étre reputée avec Justice pour son Institutrice, c'est la venerable Mere Ieanne Françoise Fremiot, Dame de Chantail. Elles portent toutes du Drap noir, & un Subtil. St. François de Sales fut canonizé, & mis au nombre des bienheureux par le Pape Alexandre VII, l'an 1664, & sa Fête se celebre par toute la France avec beaucoup de solemnité.

Virgo Visitationis B. Mariæ.

De la

# CONGREGATION

De

Nôtre Dame.

CEt Ordre a été fondé vers l'an 1616 par la venerable Mere Alix de la Preſentation, native de Lorraine. Les Religieuſes de cette Congregation vont vêtuës de noir, & portent un Voile blanc.

Congregata B. Mariæ Virginis.

## Des
## RELIGIEUSES HOSPITALIERES
## De
## S^t. Jean de Jeruſalem.

DIvers Auteurs croyent Jean Hircanus, un des Enfants Machabéens, Inſtituteur des hommes ou des Chevalliers de ces Ordres. d'Autres diſent, que ç'a été Iean l'Aumonier, Patriarche d'Alexandrie, quoiqu'en éfet ils faſſent leurs vœux à S^t. Iean Baptiſte, & qu'ils le reconnoiſſent pour leur Patron. Ceux qui en parlent avec plus de fondement, prétendent que ces Ordres ayent pris leur Origine d'un nommé Gerard, qui en établit un dans le tems que Godefroy de Bouillon ſe rendit Maitre de Ieruſalem, & qui le batiza du Nom d'Hôpital de Ieruſalem. Le Pape Gelaze a été le premier, qui ait aprouvé cette Inſtitution. Les Religieuſes Hoſpitalieres du même Nom, qui ſe trouvent à Rome à l'Hôpital de la S^te. Marie Magdelaine, y ont été introduites par la bienheureuſe Agnes Romaine, vers l'an 1080. C'eſt là, où les Voyageurs & Pelerins, qui vont à la Terre ſainte, ſont pourvûs de toutes choſes neceſſaires pour leur voyage. Elles ſont voilées, portent une Robe de couleur Leonine, ont une Croix rouge ſur la poitrine, & ſuivent la Régle de St. Auguſtin.

Hoſpitalaria Stⁱ Joanins Hieroſolyimitam.

## Des
## RELIGIEUSES HOSPITALIERES
## Reformées
## De S^t. Jean de Jeruſalem.

IL ſe trouve auſſi en France une ſorte de Religieuſes Hoſpitalieres reformées, recevant & retirant les pauvres Voyageurs, qui leur demandent l'hoſpitalité, ainſi que les précedentes. Elles vont habillées de noir, & ont une Croix de Satin blanc à huit pointes ſur la poitrine, & une autre au côté gauche du manteau, ces huit pointes repreſentant lés huit beatitudes, ainſi que la Croix de Malthe. Elles ont auſſi ſur le Manteau huit petits ronds diferends, qui repreſentent les principaux inſtrumens de la Paſſion; on voit dans le premier la face de nôtre Seigneur J. Chriſt, dans le ſecond la Couronne d'épines, dans le troiſiéme les trois clous, dans le quatriême trois dez, dans le cinquiême ſa Robe toute entiere, dans le ſixiême la Croix, dans le ſeptiême la colonne & la lance, & dans le huitiéme les trente deniers, qui ſont tous atachez enſemble comme des Medailles aux grains de corail, à la maniere d'un Chapelet. Cette reformation a été faite par la venerable Mere Gaillotte de Vaillac d'Anjou, dans le commencement du dix ſeptiême Siecle. Elle paſſa de cette Vie mortelle à la bien heureuſe le 24 Juin 1618.

Hospitalaria Reformata S^ti. Ioannis Hierosolymitani.

## Des Religieuſes Hoſpitalieres du S^t. Eſprit.

L'An 1198, le Pape Innocent III prit ſoin, qu'on bâtit l'Hôpital du S^t. Eſprit *S^ta. Maria in Saxia*, qui étoit une place, où les Saxons avoient coutume de faire leur demeure à Rome, & lui donna le Nom d'Hôpital du St. Eſprit, y étant porté par une Voix, qu'il croyoit aſſûrément être décenduë du S^t. Eſprit. Ce S^t. Pere y fit mettre des hommes & des femmes Religieuſes, pour avoir ſoin des pauvres voyageurs, des Malades, & des Orphelins, qui alloient vêtus de bleu, & le dota de grands revenus. Il établit auſſi des Régles pour les Freres & les Sœurs, qui vouloient ſe mettre dans cet Ordre, leſquelles furent enſuite confirmées par le S^t. Siege. Le Reverend Pere Cyrillus Aquileienſis, informateur de cet Ordre, y a fait quelque reformation, prenant un ſoin extraordinaire, que les malades fuſſent bien ſervis, les Aumones augmentées, les filles honêtement mariées, & le ſervice Divin & l'entretien des demeures mieux obſervez. Leur Regle porte, que les Freres & les Sœurs doivent promettre une obéiſſance paſſive, une renonciation à tous biens, une exacte pureté, & beaucoup de diligence envers les malades. Le Caractere de ces Religieuſes eſt le même que celui des Religieux, ſavoir un pigeon blanc environné de rayons, qui repreſente le S^t. Eſprit ſur un Champ bleu au deſſus de quelques Rochers. Elles portent des Robes noires, & ont une Croix blanche à douze pointes ſur la poitrine, & un Voile blanc en tête. On y pratique auſſi cette maxime, que l'on tient pour excommuniez, & que l'on ne met point en terre conſacrée les Freres, & les Sœurs, que l'on ſait s'être conſervé ſecretement quelque bien pendant leur vie, quand même ce ſeroit le Superieur ou General.

Hoſpitalaria S^ti Spiritus.

Des

# RELIGIEUSES NOIRES.

C'Eſt auſſi une eſpece de Beguines, que l'on trouve en pluſieurs endroits des Païsbas : l'exercice de celles de l'Hôpital de Ste. Elizabet à Anvers conſiſte dans les ſoins, qu'elles doivent avoir des malades. Elles ſont ſoumiſes à la Régle de St. Auguſtin, & vont habillées de noir avec un Voile blanc en tête, & quand elles ſortent, elles portent encore une huque.

Hospitalaria Antverpiana

Des

# RELIGIEUSES NOIRES.

ELles vont auſſi voir & ſervir les malades dans leurs maiſons, dont elles retirent tous les jours ou toutes les ſemaines leur ſalaire, au profit de leur cloitre. Elles ont en ſervant un tablier blanc devant elles avec une certaine piece de toile en tête.

Hoſpitalaria Miniſtrans.

Des

# FEMMES

## Qui servent les Malades.

LA Ste. Fabiole a été la premiere, qui a établi un Ordre pour les Femmes, qui s'obligent par une charité toute particuliere à servir, traiter, & procurer aux Malades toutes sortes de necessitez. Elle vêcut vers l'an 390. On la trouve dépeinte en habits noirs.

Mulier Infirmis Miniſtrans.

## Des
# RELIGIEUSES CHEVALIERES
## De St. Jaques avec le Glaive en Espagne.

ON croit, qu'une Abbesse du Cloitre du St. Esprit à Salamanque a été la premiere Commendadore ou Superieure de l'Ordre des Religieuses Chevallieres de St. Jaques avec le Glaive, vers l'an 1030; mais il y en a d'autres, qui croyent, que cet Ordre a été établi en Leon & en Galice par le Roi Ferdinand, vers l'an 1170. Leur exercice consiste à loger & à pourvoir de toutes sortes de necessitez les pauvres Voyageurs, qui vont en pelerinage à St. Jaques en Galice. Elles suivent la Régle de St. Augustin, & suivant quelques lettres Papales le Roi est le Chef perpetuel de cet Ordre. Elles vont habillées tout de noir, & ont sur le côté droit de leur Robe un glaive rouge avec une coquille à la Croix de la garde.

Monialis ordinis Equeſtris Stⁱ Jacobi de Spata.

Des

# RELIGIEUSES

De

## L'Isle de Tabennes.

LE St. Abbé Pachome habita longs tems le desert de la Thebaïde en Egypte, où il avoit sous lui plus de neuf mille Moines, & batit un Cloitre dans l'Ile de Tabennes, où il demeura avec quantité de ces Moines, qui vêcurent tous de leurs travaux, & gaignerent leur pain à la sueur de leur visage. Il arriva un jour, que sa Sœur lui rendit visite, mais il refusa de lui parler, à moins qu'elle ne voulut se resoudre à abandonner le monde, & à se faire Religieuse, ce qui la toucha si fort, qu'elle lui fit savoir, qu'elle s'étoit resoluë à suivre sa volonté: ensuite de quoi il lui fit batir un Monastere separé du sien, lui prescrivit des Regles, afin de s'y conformer, & l'en créa Abbesse, tellement qu'elle s'attira dans peu un grand nombre de Religieuses de divers endroits, qui observoient toutes tres exactement les Régles, aux quelles elles s'étoient soumises, & exerçoient la pieté & le silence, vers l'an 340. Elles alloient habillées de noir à la Grèque, avoient des Croix à leur Voile, & aux bords de leurs Subtils, & la même marque, que portoient les Moines de son Frere, savoir l'Ange avec les Tables Metaliques, où étoient gravées les Regles, qu'il avoit commandé d'établir à Ste. Pachome, avec la devise; *Angelis suis mandavit de te;* Il a commandé aux Anges touchant vous.

XXXV.

Monialis Insulæ Tabennis.

Des

# CHANOINESSES

De

# S^t. BASILE.

S^t. Basile, qui vêcut vers l'an 300 apres la Nativité de Nôtre Seigneur, a été le premier, qui a assemblé les Moines, & les Religieuses, qui avoient vêcu jusqu'à ce tems-là à leur fantasie dans des deserts, & dans des demeures retirées sans aucunes Regles, les faisant vivre dans des Cloitres sous de certaines Régles, qu'il leur prescrivoit, & qui ont été aprouvées par le Pape Sirice, confirmées par divers de ses Successeurs, & munies de plusieurs Privileges. Cette Institution a été suivie non seulement en Grece, en Egypte, en la Terre Sainte, mais même dans l'Europe jusqu'a coeur de l'Allemagne. La S^te. Theodora, a été la premiere Chanoinesse de son Ordre vers l'an 340, & est mise au nombre des premieres Religieuses. Elles portoient une Robe fort large, & de couleur noire, tant soit peu differente de celle des Moines, & avoient un Voile noir en tête.

Canoniſſa S^ti. Baſilii.

## Des
## RELIGIEUSES de S^t. BASILE.

ON trouve la S^te. Macrine, Sœur du Grand Basile, vetuë de noir, presque en habit sacerdotal, fort aprochant de la façon d'une Chasuble : on croit que ces sortes de Religieuses ont aussi administré quelques fonctions sacerdotales, dautant qu'il les nomme dans plus d'un endroit *Sacerdotes*, ce qui signifie proprement des personnes, qui distribuoient des choses saintes & sacrées. Cette Sainte ayant été guérie miraculeusement d'un vilain chancre à la poitrine, se résolut à l'imitation de son frere à fonder des Cloitres, & à assembler des Religieuses, qui faisoient toutes vœux de Virginité & de Pauvreté, & qui menoient une Vie tres austere, car elles ne portoient jamais de chemise, couchoient sur de la Paille, ne mangeoient point de viande, & jeunoient la plûpart du tems.

Monialis S^ti. Basilii.

Des

# RELIGIEUSES ACÆMETES ou STUDITES.

l'INstitution de cet Ordre a commencé à Constantinople vers l'an 459. Elles étoient vêtuës d'une Robe de dessous & d'une de dessus, portoient un Scapulaire tres large, où il y avoit une Croix rouge en broderie, & étoient couvertes d'un manteau d'une mediocre largeur, & avoient outre ces habits, qui étoient tous verds, une coiffe blanche, & un Voile noir en tête. Cet Ordre a été entierement détruit depuis que les Turcs se sont trouvez les Maitres de cette Capitale.

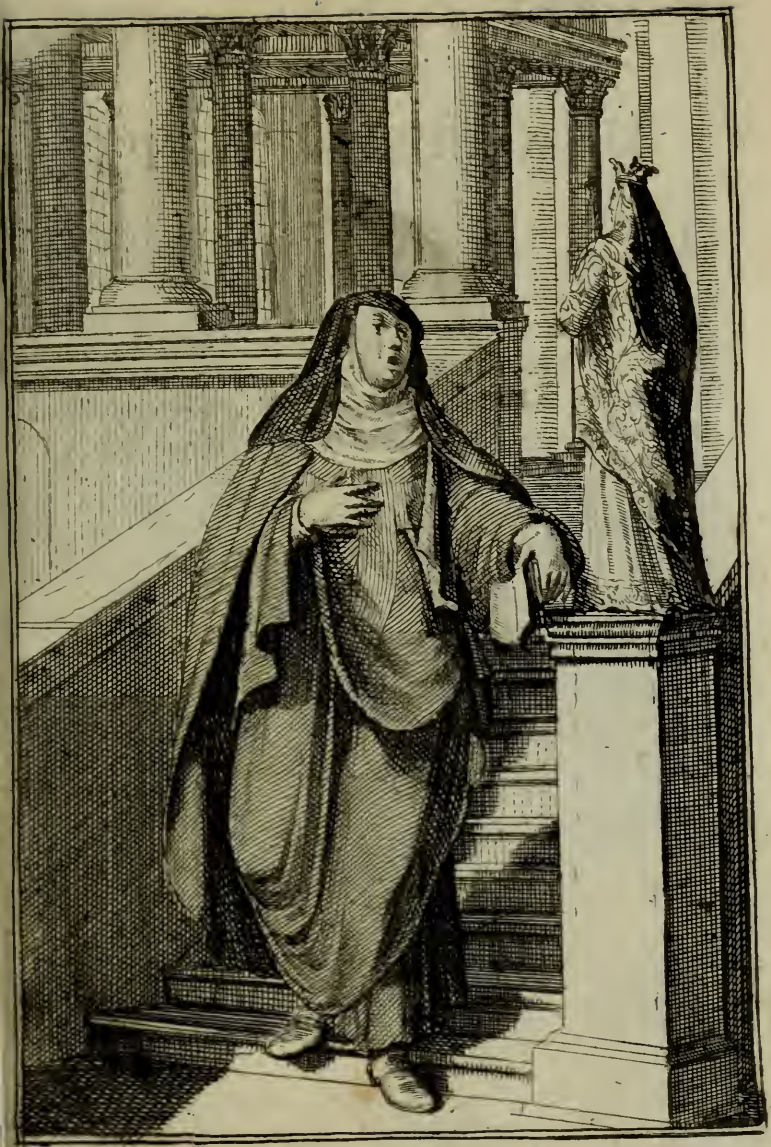

Monialis Accœmeta.

## XXXVIII. De l'ORDRE Des RELIGIEUSES d'EGYPTE.

LA Sainte Abbesse Syncletique, qui porta les femmes de la Thebaïde d'Egypte à se mettre en Religion, & à suivre les Régles & les Institutions de St. Anthoine, & de St. Athanase, vêcut vers l'an 318. Elles portoient des habits de couleur leonine, formez à la façon de ceux des Hermites, & étoient couvertes d'un manteau noir.

Monialis Ægyptiaca.

Des

# RELIGIEUSES

De

## Jeruſalem de St. Hilaire.

DAns le même tems, que St. Anthoine rangeoit en Egypte les Moines ſous des Régles clauſtrales, St. Hilarion ſon Diſciple & contemporain vêcut à Jeruſalem, où il remplit auſſi la Terre Sainte d'Ordres & de bonnes Inſtitutions. La Ste. Marie, qui étoit Abbeſſe de cinquante cinq filles devotes, fonda à ſon exemple des Colleges de Religieuſes vers l'an 325, & les rangeoit ſous ſes Régles. On les trouve dépeintes avec un Voile noir, une Robe courte & griſe, & un manteau de couleur leonine.

Monialis Hierosolymitana S.ti Hilarionis.

## Des
## RELIGIEUSES d'ETHIOPIE.

LE Christianisme, & les bonnes Institutions de St. Anthoine ayant pénetré jusques dans Ethiopie, elles y ont produit beaucoup de fruits, & ont porté quantité d'ames pieuses à chercher dans la vie solitaire le chemin du salut. On y trouve aussi presentement des Religieuses, qui se soumettent aux Régles de St. Anthoine, institutées par la Venerable Mere Imata vers l'an 1325. Elles portent dans ces Quartiers une espece de petit Turban fait a la maniere du Païs, & entrelacé de toile rayée, & un petit manteau de peaux de chevre jeaunes, le reste de leurs habits étant ou jaune, ou blanc, veu qu'elles ne s'atachent point si fort aux couleurs: elles gaignent leur vie à prier, ou à travailler, & font de grandes aumônes aux pauvres; elles n'entrent jamais dans des Eglises, non plus que les autres femmes, & les Sacremens leur sont distribuez chez elles par les Prêtres ou les Moines: elles sont pour la plûpart fort chastes, mais comme ce n'est pas une grande honte dans ce Païs d'avoir des Enfans, il arrive bien, que quelques unes en ayent.

Monialis Æthiopica.

## Des
## RELIGIEUSES BENEDICTINES.

St. Benoit, qui reduisit les Moines de l'Occident à une veritable Discipline Claustrale, & qui rétablit par tout l'ancienne austerité vers l'an 530, sous le Regne du Pape Jean I, avoit une Sœur, nommée Scholastique, qui portoit aussi à son imitation les femmes à passer leur vie dans des Cloitres, & à faire vœu de chasteté & de pauvreté sous les mêmes Régles, allant habillées tout de noir. Elle commença son Ordre sur la Montagne de Cassin, qui a servi de Seminaire pour remplir toute la Terre; & qui a l'avantage d'avoir produit plus de grands & de saints Hommes, que jamais aucun Ordre ait fait. Les Religieuses de France ont été jointes aux Benedictins par un Concile Géneral: elles sont obligées à lire les heures, & leurs Régles ont été confirmées & augmentées par le Pape Gregoire le Grand. La fameuse Abbaye de Rynsbourg proche de Leide a été aussi du même Ordre, & on n'y receut point de Demoiselles, qu'elles ne fussent nobles.

Benedictina.

41

## Des
## RELIGIEUSES BENEDICTINES
## à Cluny.

ON attribue la fondation de cet Ordre à un nommé Odo, lequel ayant été Chanoine à Tours, devint Moine au Cloitre de Gignac, & enſuite Abbé de Cluny, où il commença vers l'an 940, à rétablir l'Ordre de St. Benoit avec tant de zele & d'aplication, qu'il fut ſuivi dans peu de plus de deux mille Cloitres. Il reforma auſſi les Religieuſes de cet Ordre, qui portent preſentement un Voile noir, & une Robe large de la même couleur avec des habits blancs deſſous. Elles ont été confirmées par divers Papes & par divers Conciles. Odo paſſa de cette vie mortelle à la bienheureuſe l'an 944.

Benedictina Cluniacensis.

Des

# RELIGIEUSES REFORMÉES

de St. Benoit.

ON trouve encore en France une espece de Religieuses Benedictines de la Congregation de Chesal Benoit, reformée vers l'an 1520, par la Venerable Mere de Tovars, Abbesse du Cloitre de Ste. Marie de Charentan. Elles ont un manteau par dessus les habits noirs, qu'elles portent.

Benedictina Reformata.

Des

## RELIGIEUSES de S^t. BENOIT Du Mont Calvaire.

LE Cloitre des Religieuſes Benedictines du Mont Calvaire à Poitiers, a été fondé par la Venerable Mere Anthoinette d'Orleans, Marquiſe de Belle-Iſle, dite de Sainte Scholaſtique, Princeſſe de France, où elle mourut l'an 1618. Ces Religieuſes portent un Voile noir, & des habits blancs.

Benedictina Montis Calvariæ.

## Des
## RELIGIEUSES de CAMALDULE.

St. Romualde, natif de Ravenne, a été le Fondateur des Religieux & Religieuses de Camaldule. On marque dans l'histoire de sa vie, qu'il a été porté à cette Institution par une aparition, qu'il croyoit voir en dormant dans le Champ de Maldali, laquelle étoit, que les Religieux de son Ordre (de même qu'autrefois le Patriarche Jacob) montoient & décendoient une échelle, qui touchoit de la Terre jusqu'au Ciel, tous habillez de blanc: laquelle aparition fut veuë dans le même tems par le Comte de Maldoli, qui en fut tellement emeu, qu'il lui donna des places & des demeures pour des Moines. Cette aparition a été aussi cause, que les Religieux & les Religieuses vont habillez de blanc, quoiqu'ils fussent cidevant vêtus de noir, comme étant soumis à la Régle de St. Benoit. Saint Romualde a atteint à peu prés l'âge de cent & vingt ans, & a passé toute sa vie à la reforme des déreglemens des Religieux, & à la fondation de divers Cloitres. Il mourut l'an 1027 le 23 Juin dans le Cloitre *Val del Castro*, & fut mis au nombre des Saints par le Pape Clement VIII l'an 1593.

Monialis Camaldulenſis.

Des

# CHARTREUSES.

IL se voit en France, en Allemagne, & dans les Païsbas plusieurs Cloitres de cet Ordre. Elles portent un Voile noir, & une Robe, une Patience, & un Scapulaire blanc. c'Est l'Ordre le plus austere, qu'il y ait : elles ont un Cilice sur la chair nuë, ne mangent jamais de viande, exercent le silence d'une maniere toute particuliere, & sont si étroitement enfermées, qu'il n'est pas permis même à leurs Parens de les voir. Le dit Ordre a été fondé par St. Bruno, natif de Cologne, vers l'an 1080. Le Pape Alexandre III a composé leurs Régles, qui ont été confirmées l'an 1174 & 1391. Il a été aussi déclaré exemt de toutes sortes de charges par le Pape Boniface IX, & gratifié de grands Privileges. Ste. Beatrix, Françoise de Nation, qui vêcut vers l'an 1309 est presentement la Patronne de ces Religieuses.

Carthuſianæ.

## Des
## RELIGIEUSES de CISTEAUX.

SAint Bernard, qui a été le premier Abbé de Clareval, s'étoit mis dans le Cloitre de Ciſteaux, de l'Ordre des Benedictins, & fondé par le Venerable Robert, Abbé de Moleſino, & avoit porté tous ſes Freres, & enſuite auſſi ſon Pere, outre pluſieurs autres perſonnes, à la vie Religieuſe, lors qu'il ſe trouva un jour, que ſa Sœur Humbeline vint viſiter ſon Cloitre, & demanda à lui parler; mais elle fut bien ſurpriſe, qu'on le lui refusât: cependant apres beaucoup d'inſtances, elle obtint permiſſion de lui parler; & lui ayant entendu faire une relation de leurs exercices & de leurs manieres de vivre, elle en fut tellement touchée, qu'elle paſſât en prieres & meditations tout le tems, qu'elle avoit coutume de paſſer dans les vanitez du Monde; ce qui fut cauſe, qu'elle obtint congé de ſon Mari, & qu'elle ſe mit dans le Cloitre des Filles de *Belletjes*, où elle donna le commencement à cet Ordre ſous la conduite de S^t. Bernard, vers l'an 1118. Elles vont habillées tout de blanc, à la reſerve du Voile & du Scapulaire, qu'ils portent noirs.

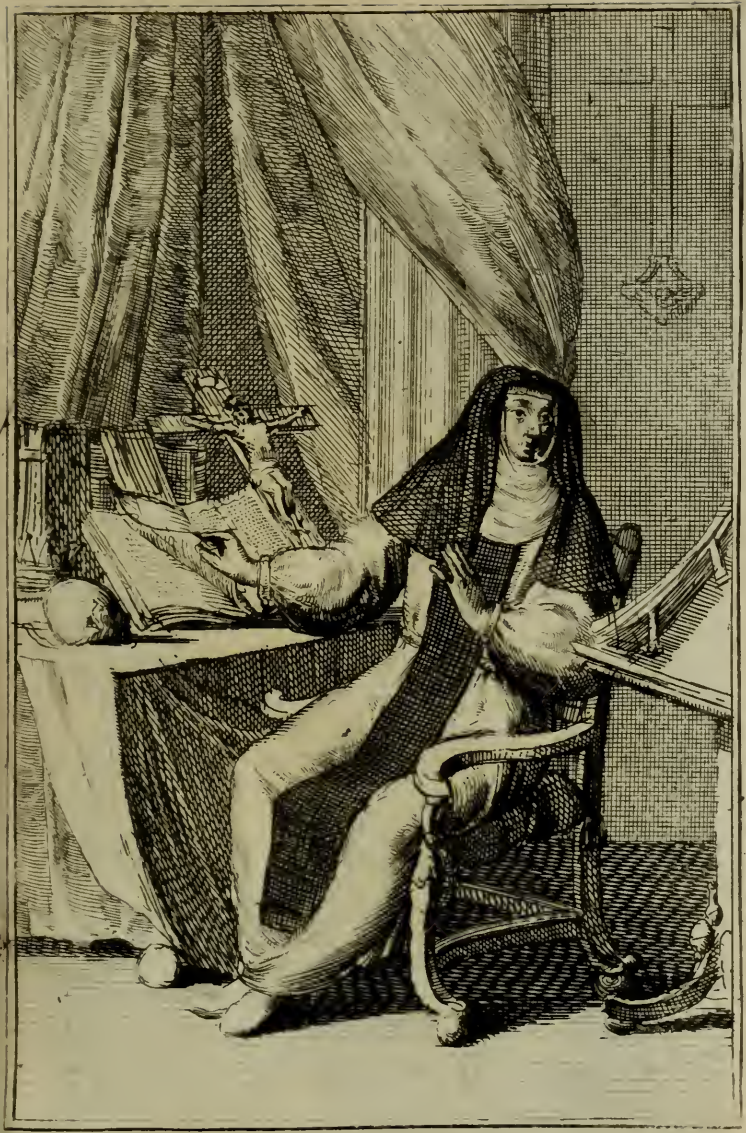

Monialis Ciſtercienſis.

Des

# RELIGIEUSES

De

## l'Ordre Chevallier & Militaire de Calatrava & Alcantara.

l'ORdre Chevallier & Militaire de Calatrava reconnoit pour son Fondateur Gomese Ferdinand, Roi de Castille : il commença l'an 1158, & fut confirmé par le Pape Adrien 1395 : il porte pour marque de sa Chevalerie une Croix rouge avec quatre Lis aux quatre coins, & deux ceps ou liens, qui se nomment chez eux *Travas*. Le Roi d'Espagne est leur Chef. Et l'Ordre d'Alcantara dans le Royaume de Leon, a commencé l'an 1176. Ces Chevalliers ont la permission de se marier une fois, de même que ceux de l'Ordre de Calatrava. Leurs Armes sont une Croix verte, & un Poirier vert dessus. Le Roi Catholique est aussi grand Maitre de cet Ordre, le Roi Ferdinand & la Reine Isabelle ayant obtenu pour jamais cette Dignité du Pape Innocent VIII, veu qu'Ils n'auroient pas été bien aise de voir pour eux, & pour tous leurs Successeurs, que quelque autre eut été revêtu de cette grande Autorité. Mais les Religieuses de cet Ordre doivent leur fondation à Eleonore Gonzales l'an 1219, sous les Regles de l'Ordre de Cisteaux : elles portent la Robe, & le Scapulaire blanc avec la marque Chevalliere de Calatrava sur la Poitrine, & un noble couvrechef sous un Voile noir, ce qui leur a été accordé par le Pape Benoit.

Monialis ordinis Equestris de Calatrava & Alcantara. 48

Des

# RELIGIEUSES

De

# St. GREGOIRE.

LE Pape Gregoire le Grand bâtit l'an 594 divers Cloitres en Sicile, parmi lesquels il s'en trouva quelques uns pour les femmes, qu'il dota de considerables revenus de ses propres trésors, & dont il établit pour Superieure la Sainte Tharsille sa Tante. Elles alloient habillées tout de blanc, étoient soumises à la Régle de St. Benoit, & menoient suivant les Institutions de ce Saint Pere une vie tres austere.

Monialis S^ti. Gregorii.

## Des
# RELIGIEUSES
## De
# St. AMBROISE.

CEt Ordre eſt auſſi une branche des Benedictins, & ces Religieuſes ſont appellées dans le Milanois Filles de St. Ambroiſe. On raporte, que le dit Ordre a été fondé quelque tems avant que St. Benoit conſacra le Couvent ſur le Mont de Kaſſin, & reforma la Diſcipline clauſtrale, mais cependant il eſt conſtant, qu'elles ont été enſuite rangées ſous ſes Régles & ſes Inſtitutions, quoiqu'il ſoit vrai, qu'elles apartiennent preſentement ſous l'Ordre de Ciſteaux. Elles portent le voile noir en tête, & le reſte de leurs habits blanc, bien que St. Ambroiſe ait ordonné des habits gris; mais il eſt fort croyable, qu'elles ont été habillées de gris dans le commencement. Il fait lui même mention de quelques filles de Mauritanie, qu'il a voilées ſous la Sainte Marcelline l'an 360.

Monialis Stæ Ambrosii.

Des

# RELIGIEUSES

De

# S^t. COLUMBAN.

APres que S^t. Columban, Irlandois de Nation, avoit soufert beaucoup de mépris en France, il receut ensuite un traitement plus favorable des Rois Guntran & Childebert, qui lui accorderent la permission d'établir des Cloitres, comme il a fondé ensuite le tres fameux Monastere de Luxeu dans les Montagnes de Vosge, ce qui lui donna un si grand renom par toute la France, que quantité de personnes de considération s'atacherent à lui, & augmenterent fort ses Congregations en peu de tems. Le Concile, qui se tint à Mascon l'an 627, défendit sa Doctrine & ses Regles contre le Moine Agrestin, qui osa les blamer; ce qui le mit d'abord en si grande reputation, que son Ordre se repandit par toute la France & par toute l'Italie. Les Religieuses, qu'il a établies, ont pris leur commencement par la Sœur de l'Evêque de Fare, nommé Burgundo Fare, qui batit un Cloitre à Faremonstier, vers l'an 615. Elles alloient vêtuës de blanc, & étoient soumises à la Regle de S^t. Benoit.

Monialis S^ti Columbani.

Des

# RELIGIEUSES,

## Qui font profession d'observer les Régles des Evêques.

St. Eloy, Evêque de Noyon changea l'an 630. une Maison, qu'il avoit à Paris, en Couvent, & le dota d'un revenu si considérable, qu'il put suffire à l'entretien de trois cent filles, obtenant dans ce même tems du Roi Dagobert un morceau de terre marêcageuse, qui y étoit contiguë, afin de rendre cette demeure plus ample; mais ayant changé de sentiment, il fonda un Couvent de femmes, & en fit Abbesse la Ste. Aurée, qui demeuroit alors à Paris, & qui étoit Syriene de Nation, ayant eu pour Pere un nommé Morin, & pour Mere Quirie. Cette Sainte étant venuë en France par une inspiration Divine, & ayant vêcu fort religieusement pendant plusieurs années, rendit l'ame à son Createur, & fut enterrée dans l'Eglise de St. Paul, qui n'étoit alors qu'une petite Chapelle bâtie hors de la Ville par St. Eloy, & destinée pour sa sepulture, & pour celle de ses filles. Quelque tems apres son Corps a été mis dans une caisse d'argent, & a été transporté dans l'Eglise de St. Eloy proche du Palais. On le voit encore aujourdhui sur l'Autel. Ces Religieuses portent le voile & la Robe noirs avec un manteau blanc par dessus.

Monialis Obſervans Regulas Epiſcoporum.

52

Des

# FEUILLANTINES.

CEs Religieuſes ont commencé peu de tems apres les Moines de cet Ordre inſtitué par Jean de la Barriere, & ſuivent les mêmes Régles, & la même maniere de vivre. Le premier Cloitre des Religieuſes Feuillantines fut fondé à Toloſe par la venerable Mere Marguerite de Polaſtron, l'an 1588. Elles menent une vie fort auſtere, ne mangent jamais de viande, de poiſſon, ni d'œufs, & ne boivent jamais de vin, que dans la derniere neceſſité. Elles ſont vêtues d'un drap blanc fort ſimple, & portent un voile noir en tête.

Foliantina

Des

# SOEURS LAIES

## de Torre di Speculo

### De la Congregation du Mont d'Olivet.

Ste. Francin de Pontianis, fille de Paul de Brixis, & femme de Laurens de Pontianis, a commencé cet Ordre vers l'an 1435. Cette Sainte avoit été mariée quarante ans; mais elle avoit passé les dernieres années dans une entiere continence des plaisirs du mariage, lorsqu'elle commença son Institution dans le tems du Regne du Pape Martin V, prenant à son secours les Peres Olivets, qui ont l'Eglise de *Sta Maria Nova* sur le *Campo Vaccino*. On dit, qu'elle a été poussée à cette fondation par une aparition, dans laquelle l'Apôtre St. Pierre (qui lui mit le voile avec les ceremonies ordinaires) & St. Paul avec la Ste. Marie Madelaine, & St. Benoit, lui aparurent, & lui prescrirent les Régles, qu'elle mit ensuite en écrit. Apres la mort de son Mari elle se renferma dans le Cloitre, qu'elle avoit fait batir, & qui étoit tout proche du Capitole de Rome, & qui fut nommé *Torre di Speculo*, où elle mourut le 19 Mars 1440. On raconte plusieurs miracles, qui se sont faits en sa vie, & apres sa mort. Le Pape Paul V l'a mis au nombre des Saints. Les Veuves, & les Femmes de son Ordre sont habillées tout de noir.

Laica Turris Speculorum, montis Oliveti.

Des

# RELIGIEUSES de PREMONTRE'.

CE fut St. Norbert, qui institua vers l'an 1120 l'Ordre de Premontré, qui tient ce Nom d'une petite place, qui fut nommée *Premontré*, & où s'étoit retiré St. Norbert avec la permission de l'Archevêque de Lion, afin d'y exercer la penitence. On assûre, que ç'a été la Ste. Ricuvere, Françoise de Nation, qui a établi les Religieuses de cet Ordre vers l'an 1121; Elles portent des habits de laine tout blancs, & un voile noir. Le Pape Calixte II les a confirmées l'an 1141, & son Successeur Honorius les a rangées sous la Régle de S. Augustin. Cet Ordre s'est répandu en France, en Espagne, & dans les Païsbas, où il s'en trouve aujourdhui plus de cinquante. La fameuse Abbaye de Koningsveld, qui est une des six Abbayes en Hollande, a été aussi de l'Ordre de Premontrè. C'est une demeure noble située hors de la Ville de Delf sur la route de Rotterdam, & bâtie par Richarde de Delf, fille de Guillaume I, & Florens IV Comtes de Hollande, & ensuite brulée par ceux de Delf l'an 1572, dans la crainte, qu'ils avoient, que les Espagnols ne s'y fortifiassent au peril de leur Ville.

Monialis Præmonſtratenſi.

## Des
# RELIGIEUSES
## De la premiere Régle de St. Dominique.

DAns le tems que St. Dominique enſeigna & prêcha dans le Languedoc contre les Albigeois, vers l'an 1206, il inſtitua ces ſortes de Religieuſes, & les rangea ſous la Régle de St. Auguſtin, les obligeant à faire vœu d'obéiſſance & de Virginité, & à renoncer à la poſſeſſion de toutes ſortes de biens. Elles portent un Voile noir, & ſont habillées tout de blanc; on les appelle Religieuſes de la premiere Régle, où l'Ecole de St. Dominique. Leurs Régles ont été confirmées par le Pape Honorius III, & lui même fut mis l'an 1235 au nombre des Saints par le Pape Gregoire IX. Ces ſortes de Religieuſes ſe trouvent preſque par toute la terre, & poſſedent aujourdhui quantité de Cloitres riches & ſuperbes.

Monialis primi ordinis S.ti Dominici.

## Des
# RELIGIEUSES
## de la seconde Régle de St. Dominique.

DAns le tems que St. Dominique étoit à Rome le Pape Honorius III avoit résolu de ranger toutes les Religieuses, qui se trouvoient par toute la Ville, sous une même Régle, & ne jugeant personne plus capable pour effectuer ce dessein, que St. Dominique, il le chargea de ce fardeau, lequel par obéissance à ce St. Pere exécuta cette réformation, ou nouvelle institution l'an 1218, leur donnant place au Temple de la Ste. Sabina, dont elles se trouvent encore en possession par la bonté des Papes, portant les habits de son Ordre, blancs au dessous, & couverts d'un manteau noir. La premiere de ces Religieuses a été une jeune fille Romaine de dix sept ans, nommée Cæcile. Cette Institution a été aussi confirmée comme la précédente par le même Pape.

Monialis secundi ordnis S^ti Dominici.

Des

# RELIGIEUSES

## Sous clôture du tiers Ordre de St. Dominique.

Ste. Catherine de Siene donna l'an 1368 beaucoup d'austerité à cet Ordre, elle fit vivre ces Religieuses dans un grand silence, dans une grande obéissance, & toujours sous clôture ; car lorsqu'elles sont entrées une fois dans leur Cloitre, il ne leur est pas permis d'en sortir jamais. Elles vont vêtuës de blanc comme les précédentes, & ont divers Cloitres riches en Italie. On en trouve aussi à Neurenbourg, à Ausbourg & en divers endroits des Païsbas.

Monialis Clausa tertii Ordinis
Sti Dominici.

## Des
# RELIGIEUSES
### Du tiers Ordre dit des Penitens de S^t. Dominique.

DAns le tems, que presque toute la Comté de Toulouse, & une partie de la France du côté des Alpes étoient infectées de la doctrine des Albigeois, S^t. Dominique fit si bien par ses belles predications, qu'il en convertit & ramena à leur devoir plus de cent mille; mais comme le reste demeura opiniatré, il jugea à propos de se servir d'autres moyens, & institua à cette fin un Ordre Militaire, pour achever le reste par le glaive, les rangeant sous des Régles, qui surpassoient la vie ordinaire, mais qui differoient pourtant de beaucoup de celles des autres Religieux. Ils furent tous nommez Freres & Sœurs de l'Ordre Militaire de S^t. Dominique. Et quoique les Albigeois fussent ensuite exterminez, ces freres persistoient néantmoins dans leur maniere de vivre, & lorsque les femmes vinrent à mourir, les hommes ne se marioient plus, & se retiroient dans des Cloitres, prenant l'habit des Dominicains: les femmes firent aussi la même chose apres la mort de leurs Maris, & alloient vêtuës de blanc comme les autres Religieuses, portant une fraise de toile autour du cou, & un manteau moitié blanc, & moitié noir, qui representoit leur premiere vie mondaine, & l'état present religieux: & quoi qu'ensuite, il en soit venu plusieurs dans cet Ordre, qui n'avoient point été mariées, elles ont néanmoins gardé le même habit. Leurs Régles ont été aprouvées par le Pape Innocent VI, l'an 1360.

LX.

Pænitens tertii Ordinis Sti. Dominici

Des

# RELIGIEUSES,

## De l'Ordre de Nôtre Dame de la Mercy, ou de la Redemtion des Captifs.

QUelque tems apres, que l'Ordre de la Charité pour la délivrance des Prisonniers de l'esclavage des Turcs, avoit été établi à Barcelone par Jaques, Roi d'Arragon, & qu'il avoit été confirmé l'an 1230 par le Pape Gregoire IX sous la Régle de St. Augustin, la bienheureuse Mere Marie du Secours institua aussi un Ordre de Religieuses pour le même sujet. Elle mourut à Barcelone l'an 1288, où elle fut aussi enterrée. Les Religieuses de cet Ordre sont voilées, & habillées tout de blanc, & portent les Armes du Roi d'Arragon sur leur poitrine.

Monialis mercedis Captivorum

Des

# RELIGIEUSES SERVITES

Ou

## Servantes de la Ste. Vierge Marie.

ENviron cent ans apres que Sept Marchands de Florence avoient donné l'origine aux Freres Servites, la bienheureuse Julienne de la Famille de Falconiers institua à Florence l'Ordre des Religieuses Servantes de la Ste. Vierge Marie; qui gardent presque la même maniere de vivre, & qui vont habillées de noir comme les Freres. Elle passa de cette vie mortelle à la bienheureuse le 14 Juin 1341. Leurs Régles ont été confirmées par les Papes Leon X & Paul V. Il se trouve encore aujourdhui en Italie plus de cinquante Cloitres de ces sortes de Religieuses; ainsi qu'à à Cologne, & dans quelques autres endroits. Dionisius Bussot, Directeur Géneral de cet Ordre leur fit garder la cloture, & porter le Voile noir l'an 1641, afin qu'elles fussent de veritables Servantes de la Ste. Vierge Marie.

Monialis Servita.

Des

# RELIGIEUSES

De

# St. AUGUSTIN.

ON assûre, que St. Augustin en reformant les Ordres Religieux, a aussi prescrit des leçons aux femmes & aux filles, & a bati des Cloitres à la priere de Ste. Perpetue sa Sœur, qui est reconnuë pour la Mere & la Fondatrice de toutes les Religieuses, & de tous les Ordres, qui sont soumis à la Régle de son frere, quoique presentement il ne se trouve plus de Sœurs, qui pourroient prouver être décenduës directement de son Institution, veu qu'elles tiennent toutes leur origine & leur nom de quelques autres reformations, comme il paroitra par les Ordres, qui suivent. La Ste. Perpetue vêcut vers l'an 390, lorsqu'elle établit son Institution. On la trouve dépeinte avec une Robe noire, & un Subtil de toile blanc par dessus, & avec une huque, qui décend depuis la tête jusqu'au talon, & qui est remplie de petites Croix rouges en broderie.

Sta Perpetua Soror Sti Augustini.

Des

# RELIGIEUSES HERMITES

De

## St. AUGUSTIN.

LEs Religieux de St. Auguſtin étant partagez par pluſienrs reformes, ſeparations & manieres de vivre le Pape Alexandre IV les reduiſit à un ſeul Ordre reglé l'an 1256, impoſant aux femmes le Nom d'Hermites de St. Auguſtin, & leur faiſant porter une même ſorte d'habit, ſavoir, celui de deſſous blanc, & celui de deſſus noir, qui eſt ſerré d'une ceinture de cuir avec une boucle d'ivoire. Pluſieurs Papes les ont confirmées dans cet Etat; & elles ſe trouvent par tout le Monde Chrêtien, & ont dans divers endroits de tres beaux Cloitres pourvûs de fort grands revenus.

Augustiniana.

## Des
# RELIGIEUSES HERMITES
## De St. Jerôme.

Ste. Paule Romaine de naissance, & à ce que l'on dit, sortie du côté paternel du sang d'Agamemnon, & du côté maternel de la fameuse Maison des Scipions & des Grajes, étoit mariée à Toxocius, qui contoit son origine d'Enée, & de l'illustre sang de Jule Cesar. Ils avoient de grands biens, & procréoient ensemble divers enfans; mais elle ayant conceu un mépris pour toute la Pompe Romaine, s'en alla en Palestine visiter les places Saintes, fonda un Cloitre à Betlehem, qui fut gouverné pendant longtems par St. Jerôme, & fit batir aussi dans le desert d'Egypte divers Monasteres, à l'imitation de St. Anthoine, Hilarion, & Macarius, dont elle fit vivre tous les Religieux suivant la doctrine & la direction de St. Jerôme: mais à la fin par la fondation de tous ces Cloitres, & les grandes Aumônes, qu'elle fit, elle manqua de biens, tellement qu'elle laissa apres sa mort quantité de dêtes à Ste. Eustoche sa fille. Elle mourut l'an 404 au Cloitre de Betlehem. St. Jerôme a fait quelques vers Latins à l'honneur de sa memoire, & les a fait graver sur sa Tombe. Quoiqu'elle n'ait point laissé de Régles en écrit, & que ses décendantes vêcussent toutes selon leur propre fantasie, & qu'elles cherchassent le chemin de la perfection, le Pape Gregoire XI trouva à propos l'an 1374 de les confirmer tous tant hommes que femmes sous la Régle de St. Augustin, les nommant Hermites de St. Jerôme. Les Religieuses portoient une Robe grise, & ceinte d'une ceinture de cuir, avec un manteau de la même couleur, & un Voile noir.

Eremitissa Sti Hieronymi.

Des

# RELIGIEUSES

De

# St. CASSIAN.

CEt Ordre a été instituë par St. Cassian natif d'Alexandrie en Egypte, qui abandonnoit les biens du Monde pour trouver ceux de l'Eternité. Il se rendit pour cet éfet à Palestine pour y visiter les saints lieux, & de là il se transporta à Marseille jusqu'à la petite Ville d'Autun, où ces Religieuses ont eu leur commencement, & lui sa fin vers l'an 448. Les Abbesses vont vêtuës de laine blanche, qui est couverte d'un Subtil, & portent le Voile noir en tête. Elles ont été ensuite reduites & confirmées sous la Régle de St. Augustin par l'Autorité Papale.

Abbatissa S^ti. Cassiani.

Des

# RELIGIEUSES

## Suivant les Régles de St. Isidore.

Ste. Florentine, Espagnole de Nation, étoit Sœur de St. Leandre & de St. Isidore, Evêques de Seville. Elle fonda un Cloitre de femmes vers l'an 598, & elle les rangea sous les Régles, qui lui avoient été prescrites par St. Isidore son frere, & qui se trouvent dans ses deux livres, qui traitent de l'état virginal. Elles alloient habillées de couleur leonnine.

Monialis S^ti Isidori.

Des

# BRIGITTES.

Ste. Brigitte, Princeſſe Suedoiſe de Naiſſance, & tres vertueuſe ſe maria à l'inſtigation de ſes Parens, au Prince Ulſe de Nerice, qui excella en richeſſes & en vertus, avec lequel elle eut pluſieurs enfans, & alla en plerinage à S$^{t}$. Jaques en Galice; mais étant de retour ils ſe ſeparerent d'un conſentement reciproque, & ſe retirerent chacun dans un Cloitre. Apres la mort de ſon Epoux elle s'en alla avec ſa fille à Rome, & paſſa de là par Naples & Sicile en Jeruſalem, où elle viſita les ſaints lieux. Ce fut en ce voyage, qu'elle mit en écrit toutes ſes revélations, & autres choſes miſterieuſes. Elle mourut peu de tems apres dans ſon retour de Rome le 18 Juillet 1373. Le Pape Boniface IX l'a miſe au nombre des Saints. Elle a fondé pluſieurs Cloitres, & fit batir celui, qui porte ſon nom, & qui étoit tant pour les hommes, que pour les femmes, vers l'an 1344. Cet Ordre fut confirmé par le Pape Urbain V l'an 1360. Ces Religieux & Religieuſes demeurent enſemble dans un même Cloitre, mais ſeparez les uns des autres, & les Abbeſſes gouvernent auſſi bien les Moines, que les Religieuſes, qui vont vêtuës d'un habit de couleur cendrée avec un voile noir en tête, où ſe trouve attaché un certaine eſpece de ruban en forme de Croix, qui a à chaque bout & au milieu un petit point rouge. On voyoit autrefois en Suede, & preſque par tous les Païs du Nord, comme auſſi en Angleterre, où elles s'etablirent l'an 1414, un bon nombre de Cloitres de cette Inſtitution, qui y ſont preſentement ruinez par le changement de Religion; mais il s'en trouve encore quelques uns en Allemagne, en France, dans les Païsbas, & ailleurs.

Brigittina.

Des

# ABBESSES

De

# FONTE-VRAUD.

CEt Ordre a été fondé par le bienheureux Robert d'Abriſſel l'an 1100, quelque temps apres la celebration du Concile de Poitiers. Il eſt ſous la Regle de St. Benoît. Le même B. Robert fit quelques Conſtitutions. Ce grand homme illuſtre par ſa doctrine & par ſa pieté, fut premierement Archidiacre de Rênes, & eut miſſion particuliere du Pape Urbain II pour prêcher aux peuples : & comme il ſe vit ſuivi d'une infinité de gens de l'un & de l'autre ſexe, il leur bâtit des cellules dans le bois de Fonte-vraud à trois lieuës de Saumur, ſur les confins de Poitou. Enſuite ayant enfermé les femmes apart, il en forma ce Celebre Monaſtere, chef de l'Ordre, dont l'Abbeſſe eſt Géneral, & commande aux Religieux. La bienheureuſe Petronille de Chemillé, en a été la premiere Abbeſſe. Le Pape Paſcal approuva leur Regle, & les autres Pontifes luy ont accordé de beaux Privileges. Il y a eu entre les Abbeſſes quatorze Princeſſes, y compris cinq de la Royale branche de Bourbon. On ne doit pas auſſi oublier, que l'Abbé Suger écrivant au Pape Eugene III environ cinquante ans apres la fondation de cét Ordre, lui dit, qu'il étoit déja ſi fort accru, qu'on y contoit cinq ou ſix mille Religieuſes. Elles alloient vêtuës de drap noir, & portoient un Voile blanc en tête.

Abbatissa fontis Ebraldi.

# LXVIII. De l'ORDRE Des ABBESSES REFORMÉES De FONTE-VRAUD.

QUelques Auteurs marquent, que lors que Ste. Brigitte passa de France à Rome, elle fonda l'Ordre de Fonte-vraud l'an 1343, ce qui ne sauroit étre, veu qu'il est plus ancien d'environ deux cent ans; mais il est bien croyable, qu'elle a entrepris quelque reformation, ainsi qu'il paroit par l'habit des Religieuses, reformées 1464 par la venerable Mere Marie de Bretagne Abbesse, qui vont habillées d'une Robe noire & d'un manteau de couleur cendrée, la Robe noire étant l'habit de l'Ordre precédant, & le manteau de couleur cendrée de celui de Ste. Brigitte.

Abbatissa Reformata fontis Ebraldi.

Des

# RELIGIEUSES

## De Nôtre Dame du Mont Carmel.

LEs Carmes raportent leur Origine au Prophete Elie, & prétendent, que leur premier Cloitre ait été bati sur le Mont Carmel à l'honneur, & au Nom de la Ste. Vierge Marie. Cependant il est certain, que Ste. Sara Abbesse, & Syriene de Nation, a été la Fondatrice des Religieuses de Nôtre Dame du Mont Carmel l'an 432 apres le Concile d'Epheſe, suivant la même institution & la même Régle des Carmes de ce tems. On dit, que c'est aussi elle, qui a transporté ces sortes de Religieuses de Palestine en Angleterre. On n'en trouve plus en Europe de celles, qui vont vêtuës d'une Robe grise, & d'un manteau blanc, mais bien en Syrie, aux environs du Mont Carmel, quoiqu'en tres petit nombre, où elles sont souvent obligées d'abandonner leurs Cellules, à cause des vexations, que les Turcs leur font.

Carmelitana Antiqua

## Des
## RELIGIEUSES CARMELITES.

LEs Religieuſes Carmelites, qui ſe trouvent en Europe vont preſque vêtuës comme les précédentes, portant une Robe griſe & un manteau blanc. Elles ont paſſé en Europe vers l'an 1238, dans le tems que les Princes Chrêtiens furent chaſſez de nouveau de Paleſtine par les Turcs, dans le deſſein de ſe mettre à couvert de leurs perſecutions, & elles ſe ſont établies dans divers endroits ſous la confirmation du Pape Honorius III. On en trouve en Italie, en France, en Eſpagne, & par toute l'Allemagne. Ce fut l'an 1304, que le Cloitre nommé le Mont de Marie fut bati a Cologne par Chriſtien Toffelers, & ſa femme Beatrix, qui y établit des Religieuſes Carmelites du tiers Ordre, lesquelles furent enfermées l'an 1455, & paſſerent toutes d'un conſentement unanime 1565 à l'Ordre de Nôtre Dame du Mont Carmel.

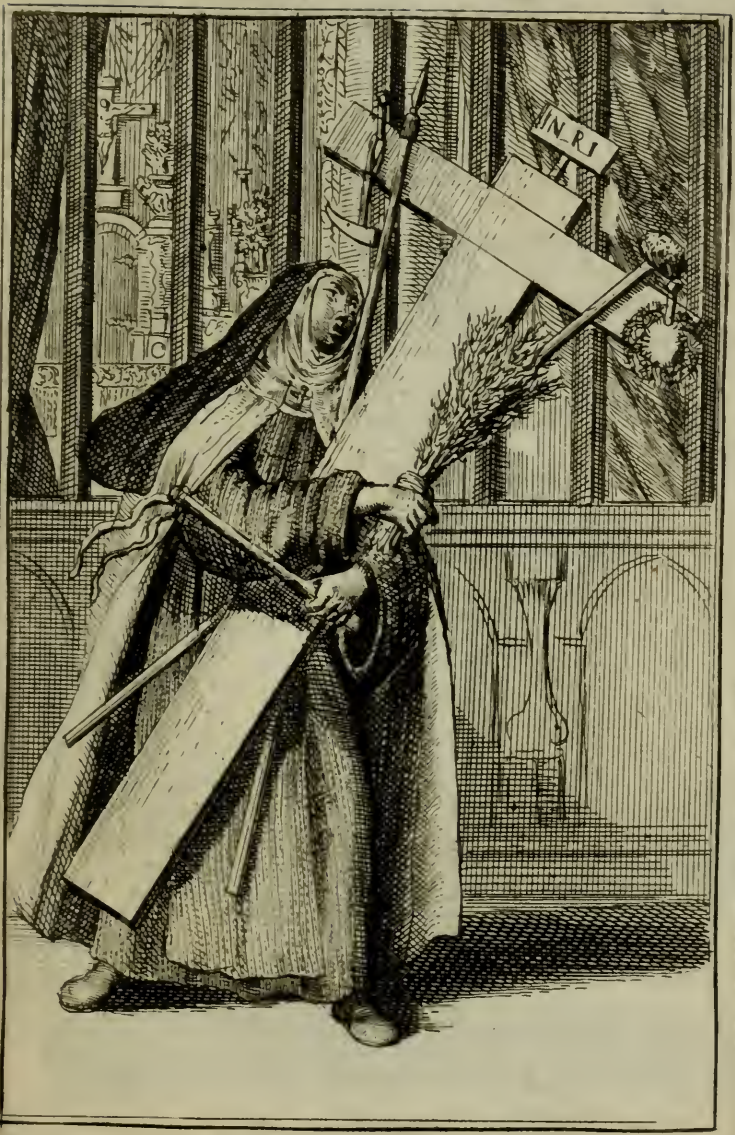


Carmelitana .

## Des
# RELIGIEUSES CARMELITES
## Françoises.

LA bienheureuse Françoise d'Amboise, Duchesse de Bretagne, institua cet Ordre en France vers l'an 1461, & le dota de grands revenus. On la trouve dépeinte avec une Patience & une Robe grises, portant un Manteau fourré par dessus ses habits, & un Voile noir en tête.

Carmelitana Gallica.

## Des
## RELIGIEUSES CARMELITES
### Déchaussées.

Ste. Thereſe de Jeſus Eſpagnole, née le 28 Mars 1515, fonda l'Ordre des Carmes & des Carmelites déchauſſez dans le tems, que vivoient le Pape Leon X, Ferdinand & Jeanne, Pere & Mere de l'Empereur Charles Quint, & Maximilien ſon Ayeul. Cette Sainte ayant paſſé ſa premiere jeuneſſe dans la pratique des vertus, ſe mit à l'âge de vingt ans dans un Cloitre de Carmelites à Avila, lieu de ſa naiſſance, contre le conſentement & la volonté de ſes Parens. Quelque tems apres elle fonda dans la dite Ville le Cloitre de St. Joſeph, où elle fit revivre l'ancien luſtre de la Diſcipline clauſtrale, en en reformant les Régles, & en leur preſcrivant une maniere de vivre tres auſtere: elle fit aller nu-piés tous les Religieux, & toutes les Religieuſes de ſon Inſtitution, avec l'aveu & l'aprobation du dit Pape. Elle fonda auſſi enſuite dans divers autres endroits des Monaſteres, qui étoient alors pourvûs de tres ſobres revenus. Ce fut le Pape Pie IV, qui confirma ſes Regles & ſon Inſtitution l'an 1582, qu'elle mourut. Le Pape Paul V fit celebrer le 24 Avril, l'an 1614 tres ſolemnellement le jour de ſa Canonization, tant à Rome que par toute la Chrêtienté. l'Habit, que porte ces Religieuſes, eſt pareil au précédent, ſavoir une Robe griſe, & un Scapulaire, un manteau blanc, & un Voile noir.

S.ta Theresia Carmelitarum Discalceatarum Fundatrix .

Des

# RELIGIEUSES

## CARMELITES DECHAUSSE'ES

### en France.

l'ORdre de Ste. Thereſe eut une grande ſuite en Portugal, & en Italie, & fut favoriſé par divers Gouvernemens; ſibien que ſes Cloitres accrûrent conſidérablement en nombre & en revenu, lors que deux filles, la venerable Mere Anne de Jeſus, Eſpagnole, & Sœur Marie de l'Incarnation, Françoiſe, tranſporterent & établirent cet Ordre en France l'an 1604. Celles que l'on trouve aux Païs-bas ſont auſſi provenuës de cette Inſtitution, & celles de Cologne doivent leur origine à celles, qui ont été chaſſées de Bois-le-Duc. Elles vont preſque habillées à la maniere des anciennes Carmelites, hormis qu'elles marchent nu-piés, & qu'elles portent un plus court manteau: pour ce qui eſt du reſte, la couleur eſt égale. Les Meres portent un Voile noir; & les Sœurs des coiffes blanches.

Discalceatarum mater & soror Carmelitarum

Du

# COLLEGE des VIERGES de Saragoſſe en Eſpagne.

IL y a des Auteurs, qui marquent, que ces Religieuſes ſuivant un decret Papal, ne peuvent être voilées avant que d'avoir atteint l'âge de quarante ans. La venerable Mere de Villa Simplis, Eſpagnole de Nation a été la premiere Fondatrice du College de ces Religieuſes, vers l'an 1531. Leur habit eſt tout gris.

Virgo Collegii Cæsar Augustæ.

Des

# ABBESSES

De la

## CONCEPTION

De

## NOTRE DAME.

CE fut la bienheureuse Beatrix de Silva, qui institua cet Ordre en Portugal l'an 1484. Elles vont habillées tout de bleu, ayant sur leur Scapulaire l'image de la Ste. Vierge Marie avec le petit enfant Jesus sur le bras, qui tue avec une lance un Dragon sous les piés de la Ste. Marie. Le Pape Innocent VIII l'aprouva l'an 1439, & lui donna la Regle de Cisteaux à la priere d'Isabelle Reine de Castille. Apres la mort de Beatrix ses Compagnes suivirent la Régle de Ste. Claire sans changer le Nom de la Conception immaculée. Jule II le tira l'an 1511 de la domination des Religieux de Cisteaux & les remit aux soins des Franciscains.

Monialis Conceptionis B Mariæ Virginis

## Des
# RELIGIEUSES
## Qui font profession de la Régle du Seraphique Pere St. François.

Ste. Claire, Italienne de Nation, étant parvenuë à l'âge de connoissance, & se sentant interieurement poussée à se donner toute à Dieu, elle eut recours à St. François, auquel elle s'ouvrit entierement, & qui lui conseilla de se retirer de nuit de chez ses Parens, & de recevoir l'habit Religieux de son Ordre, comme elle fit dans l'Eglise de Ste. Marie de Portiuncule, qui n'est qu'à un quart de lieuë d'Assisie en Umbrie. Ensuite de quoi il la mena dans la Ville au Cloitre de St. Paul chez les Benedictins, où il la fit rester jusqu'à qu'il l'eut pourvûë d'un Couvent hors de la Ville, retiré du bruit du Monde, l'an 1210, où elle receut dans peu de tems quantité de Filles, qui avoient envie de se ranger sous sa direction pour y trouver le chemin du salut. Elle mena une vie si sainte & si austere, que le Pape Innocent IV la trouvant trop rude pour leur sexe, les en dispensa; mais elle persevera dans sa maniere de vivre, & dans la Régle, qui lui avoit été prescrite par St. François, & qui avoit été confirmée par le Pape Gregoire IX. Elle mourut l'11 Aout 1263, aprés avoir gouverné son Cloitre pendant 24 ans, & fut enterrée par les principaux de la Ville dans l'Eglise de St. Gregoire. Elle fut mise au nombre des Saints deux ans apres sa mort par le Pape Alexandre IV la premiere année de son regne. Ses Régles ont été confirmées par le Pape Honorius III, qui les a écrites de sa propre main. Les Cloitres de cet Ordre se trouvent en tresgrand nombre par toute la Chrêtienté. Outre leur austerité extraordinaire elles sont encore obligées de mandier leurs necessitez. Leur habit de dessous est de poil de chameau, leur Robe est un gros & méchant drap de couleur leonine, ceinte du cordon de l'Ordre de St. François, leur Scapulaire est de la même couleur, & leur Voile noir.

Ordinis S^tæ Claræ.

Des

# SOEURS LAIES

De

# Ste. CLAIRE.

CElles-ci sont comme servantes des Religieuses précédentes, & sont obligées de faire hors du Cloitre les messages & autres choses necessaires, de même que de mandier toutes les necessitez pour l'entretien du Cloitre. Elles ne sont point receuës Religieuses, mais portent néanmoins presque le même habit, à la reserve d'un Voile noir. Elles sont reputées du tiers Ordre de St. François.

Laica Clariſſarum.

## Des RELIGIEUSES Du tiers Ordre de St. François.

DAns le tems, que St. François enseigna & prêcha par tout le Païs d'alentour d'Assisie en Italie, il s'attira tant de personnes pénitentes de toutes sortes de condition, qu'il se vit obligé de projetter une Régle, qui fut moindre, que la précédente, qui n'étoit établie, que pour des Vierges: il la nomma du tiers Ordre, & on y receut toutes sortes de personnes, & même des gens mariez, qui du consentement de leur Mari ou de leur Femme s'adonnerent à la vie Religieuse pour exercer la pénitence. Cette Institution fut aprouvée & confirmée par le Pape Honorius III l'an 1225, & ensuite aussi par les Papes Innocent & Nicolas IV. Les Religieuses portoient un manteau de la même longueur que les Capucines, allongé jusqu'aux piés d'une piece d'étoffe de differente couleur: le reste de leur habit est de couleur leonine, à la reserve du Voile, qu'elles portent noir: elles vont nu-piés, & ont une ceinture au tour du corps. On reconnoit pour Patronne de cet Ordre, outre St. François, Ste. Elizabeth, fille d'André & de Gertrude, Roi & Reine de Hongrie, & Veuve du Duc de Turingué. Elle étoit si charitable envers les Pauvres, qu'elle fut elle même reduite à la pauvreté. Elle a fait batir un Cloitre à côté de sa Cour, où elle receut apres la mort de son Mari (qui mourut en Sicile dans le voyage, qu'il fit avec l'Empereur Frederic vers la Terre Sainte) l'habit & l'ordre de St. François, & mourut le 19 Novemb. 1231. Elle fut canonisée quatre ans apres sa mort par le Pape Gregoire IX. On trouve divers Cloitres, & divers Hopitaux, batis à son honneur, & consacrez en son Nom, comme à Cologne, Anvers &c.

Monialis tertii Ordinis Sti. Francisci.

Des

# RELIGIEUSES

## Du tiers Ordre de St. François, qui gargent la clôture perpetuelle.

IL se trouve encore une autre Institution du tiers Ordre de St. François, qui fut fondée l'an 1405 par la bienheureuse Angeline de Termis, Comtesse de Civitelle, Italienne de Nation. Ces Religieuses sont toûjours enfermées, menent une vie tres austere, & gardent beaucoup le silence. Elles vont habillées de la même maniere, que les autres Religieuses de la Régle de St. François, portant un manteau au dessus d'un habit de couleur leonine, & un Voile noir en tête.

Monialis tertii Ordinis S^tu Francisci Clauſa.

Des

# RELIGIEUSES

## Du tiers Ordre des Pénitens de St. François.

CEt Ordre reçoit toutes sortes de Filles, tant hônêtes, que malhônêtes, des Vierges, & des Veuves, qui sont réſoluës de faire Pénitence de leurs péchez. On reconnoit pour Fondatrice & Reformatrice de cet Ordre la venerable Mere Claire Françoiſe de Beſançon, qui mourut à Paris le premier d'Avril 1627. C'eſt une eſpece de Capucines, qui raportent leur confirmation aux Papes Honorius III, Innocent IV, & Nicolas IV. Elles portent une Robe griſe, un Scapulaire & un long manteau, qui décend juſqu'aux piés, & ſont couvertes d'un Voile noir.

Pœnitens tertii Ordinis S^ti Franciſci.

## Des
## RELIGIEUSES PENITENTES
## du tiers Ordre de S^t. François en Allemagne.

ON trouve encore dans la haute Allemagne une certaine sorte de Religieuses de S^t. François, qui se retirent de leur Cloître dans des Bois, pour y exercer la Pénitence avec plus d'austerité. Elles y font leur demeure, & y vivent comme les anciennes Hermites dans une petite Maison accompagnée d'une Chapelle, & ne mangent presque autres choses que des herbes & des racines. Elles portent une Robe d'étoffe grise, avec une ceinture de corde & vont les piez nuds chaussez de gros sabots, ou de sandales.

Pœnitens tertii Ordinis S.th Franciſci, apud Germanos

Des

# RELIGIEUSES REFORMÉES

## des trois Ordres de St. François.

CEt Ordre eſt auſſi une branche des Filles de Ste. Claire, & fut inſtitue à Corbie en Picardie par la bienheureuſe Sœur Colete l'an 1410, laquelle ayant pris dans ſa jeuneſſe l'habit & l'Ordre de St. François, & s'étant aperceuë dans la ſuite de pluſieurs relachemens, qui s'y etoient gliſſez, elle reſolut de reduire ces trois Ordres à leur ancienne diſcipline, & paſſa dans ce deſſein à Rome, pour en demander la permiſſion au Pape, qui le lui accorda, & qui la fit à ſon inſceu Mere & Abbeſſe de la Reformation, qu'elle devoit faire; mais elle n'en fut pas plûtôt informee, qu'elle ſe retirât dans une petite Cellule, & embraſsât l'Inſtitution du tiers Ordre: mais y ayant paſſé l'eſpace de quatre ans, en portant un Cilice ſerré par trois chaines de fer, elle fut pouſſee par quelque aparition à travailler à ſon entrepriſe, & s'en alla trouver à Nicée le Pape Benoit, qui y étoit alors pour quelques affaires Eccleſiaſtiques, auquel elle communiqua ſon deſſein: ce St. Pere l'ayant aprouve, la ſacra Abbeſſe des Filles Reformées de Sainte Claire, & la voila lui même; mais elle trouva tant d'obſtacles & de ſi fortes opoſitions dans celles, qui devoient lui étre ſoumiſes, qu'elle abandonnât ce Cloitre: neanmoins ayant rencontré enſuite une Dame fort religieuſe, qui lui preſenta de l'argent, & la plus grande partie de ſon Chateau pour exécuter ſon deſſein, elle réuſſit mieux, & fut regalée enſuite du Cloitre de Beſance par Sa Sainteté, & ſecouruë liberalement par la venerable Comteſſe Blanche. Son Inſtitution auſtere ſe répandit peu de tems apres par toute l'Allemagne, la France, la Bourgogne, & la Savoïe. Elles couchent ſur de la paille, vont nud-pieds, portent une Robe griſe avec une ceinture de corde, & ſont la plûpart compoſees de Filles, qui ont mené une méchante vie, & qui font pénitence de leurs péchez. Cette Sainte eſt morte, & a eſté enterrée à Gant l'an 1447.

Reformata trium Ordinum S^ti
Francisci

## Des
## CAPUCINES.

LEs Capucins, & les Capucines raportent ausſi leur origine à St. François, & s'attribuent les précédentes confirmations des Papes, & diſent de plus, que St. François a ordonné le même habit, & la même maniere de vivre, qu'ils obſervent preſentement. Et il eſt vrai que ce n'eſt qu'une Reformation, & que l'Ordre des Freres prit ſon commencement par le bienheureux Pere Matthieu Baſci l'an 1525, qui en avoit receu la permiſſion du P. Clement VII; & que celui des Sœurs doit ſon origine à Ste. Marie Longa, qui l'inſtitua l'an 1538, & qui fut ſuivie par la bienheureuſe Mere Paſſathea Trogia, qui établit à Senne, à Piombino, & à Paris des Cloitres pour des Capucines ou pour des Sœurs de la premiere Régle de St. François. Cette bonne Inſtitution a fait embraſſer cette Reformation à pluſieurs Cloitres du tiers Ordre des Pénitens; & quoiqu'en éfet elles ne fuſſent point de la premiere Régle, elles ſe nomment néanmoins Capucines, & ne different point en habit, ni en maniere de vivre, ſi ce n'eſt que celles de la prémiere Régle doivent vivre des Aumônes, qu'on leur donne à leurs Portes. Elles ſont exemtes du Gouvernement des Evêques par des Privileges de quelques Papes, & ſont proprement ſoumiſes à la direction des Capucins: Suivant les Ordonnances générales du Concile de Trente, elles ne peuvent point poſſeder aucuns biens en propre; & quoi qu'elles ayent divers beaux Cloitres, ils ſont tous gouvernez par des Seculiers, & elles ne poſſedent en propre qu'un livre, une Croix, & un fouët, menent une vie tres auſtere, & vont habillées de gris portant une Robe avec une ceinture de corde, & un petit méchant manteau, mais point de Scapulaire, parce qu'elles aſſûrent, que St. François n'en a point porté ni ordonné. Elles attachent toûjours quelque vieille piece à leurs habits neufs, & vont nud-pied. Le Pape Urbain VIII confirma l'an 1629 tous les Privileges, & immunitez, qui leur avoient été accordées par les Papes précedens.

Capuciniſſa.

## Des
# RELIGIEUSES
## de la Régle de St. Fructuoſe.

CE fut vers l'an 648 qu'une Fille Eſpagnole, nommée Benedicte, fonda un certain Ordre de Religieuſes (que l'on nomme aujourdhui *Recolettes*) ſous la direction de St. Fructuoſe, Archevêque de Brachara, qui a établi divers Cloitres d'hommes & de femmes, & qui les a pourvûs de revenus neceſſaires. Il eſt mort & a été enterré dans un Cloitre ſitué entre Dimica & Brachara, qu'il avoit fait bati lui même, & qui ſe nomme encore le Cloitre de St. Fructuoſe. Son Corps fut tranſporté apres l'eſpace de cinq cent ans à St. Jaques en Galice, dans le tems que Jâques premier fut Archevêque de cette Egliſe, & il fut poſé dans une petite Chapelle, où l'on garde encore dans une Caiſſe tres pretieuſe ſes os tout entiers, & ſans la moindre corruption. Cet Ordre a été enſuite rangé par les Papes ſous la Régle de St. François : Elles vont habillées tout de gris, portent une Robe avec une ceinture de cuir, & un capuce, le tout d'un gros drap gris : elles vont auſſi nud-piez avec de groſſes ſandales.

Recollecta S^ti Fructuosi.

Des

# RELIGIEUSES SACCAIRES.

St. Louis Roi de France établit l'an 1261, à la sollicitation de Sa Mere *Blanche*, un Ordre de Religieux, tant d'hommes que de femmes, qui alloient vêtus de Sacs, & qui portoient pour ce sujet le Nom de *Saccaires*. Les Religieuses étoient aussi nommées Filles de la Pénitence de Jesus Christ; mais les hommes n'ont point subsisté long tems, s'étant transportez du Chateau dans d'autres Cloitres l'an 1293. Le Monastere des Femmes, qui étoit alors tout proche de St. André à Paris, n'a point été non plus de longue durée, ayant été anéanti avant sa mort, qui fut l'an 1270. On assûre, que l'an 1257 il s'est aussi trouvé à Londres des Religieuses de cet Ordre. Elles alloient vêtuës de Sacs, ou de gros habits formez de chanvre, & marchoient nu-piez.

Saccaria..

## Des Religieuſes URBANISTES.

Ste. Iſabelle, Sœur du grand St. Louis, Roi de France, a été la Fondatrice de cet Ordre : cette vertueuſe Princeſſe paſſa ſes jeunes ans en beaux & louables exercices, & aprit le Latin, afin d'être plus propre à entendre les Stes. Ecritures, & celles des Sts. Peres: elle fut recherchée en mariage par Coenraed, fils de l'Empereur Frederik Barbaroſſe, & par divers autres, mais en vain. Le Pape Innocent IV lui écrivit lui même en faveur de Coenraed, mais elle lui répondit, qu'elle avoit fait vœu de Virginité, & qu'elle étoit réſoluë de le garder; ce qui fut aprouvé par ſa Sainteté. Elle demanda du ſecours à ſon frere pour établir un Ordre de Religieuſes ſuivant la Régle de St. François, ce qu'elle obtint aiſément. Saint Louis faiſant d'abord aſſembler quelques uns des plus ſavans de ſon Ordre pour faire le projet de quelque Inſtitution pour une nouvelle ſorte de Religieuſes ſuivant la Régle de St. Francois, laquelle fut aprouvée & confirmée par le Pape Alexandre IV, qui les fit nommer Religieuſes Urbaniſtes. Elle voulut, que le Cloitre fut bati & conſacré ſous le Nom de l'humilité de Nôtre Dame dans un endroit nommé *Long-champ*, tout proche du Bois de Boulogne & de St. Clou. La premiere pierre fut miſe par St. Louis lui même, la ſeconde par ſon Epouſe Marguerite, la troiſiéme par ſon fils ainé, & la quatriéme par la Ste. Iſabelle. Les premieres Religieuſes y furent introduites le jour de la Fête de St. Jean Baptiſte. Ste. Iſabelle mourut apres y avoir paſſé l'eſpace de neuf ans, & fut miſe au nombre des Saints par le Pape Leon X au commencement de l'an 1521. On celebre ſa Fête dans la même ſemaine, que l'on fait celle de ſon Frere. Ces Religieuſes ſortent fort rarement de leur cloitre, & vont vêtuës de gris, comme les Sœurs de Ste. Claire, excepté qu'elles ne portent point de Scapulaire, ni de Voile noir.

Urbaniſta.

## Des
# RELIGIEUSES
## De l'Institution de l'Annonciade.

CElles-ci sont aussi rangées sous la Régle de St. François, mais portent l'habit differend, savoir une Robe de couleur cendrée, un Scapulaire rouge en forme de Croix, & une ceinture de corde, laquelle se serre par dix boutons, qui representent les dix allegresses de Nôtre Dame, & à laquelle se trouvent atachées encore trois petites cordes, representant le fouët, avec lequel nôtre Seigneur Jesus Christ a été fouetté dans la Maison de Pilate. Les Novices portent le Scapulaire blanc, en memoire de l'innocence de Nôtre Sauveur. La bienheureuse Jeanne, fille de Louis XI, Roi de France, fonda cet Ordre vers l'an 1500: elle eut bien de la peine à réussir, & n'en obtint qu'à la seconde fois l'aprobation de la Cour de Rome, apres que le Cardinal Jean Baptiste Ferrierus avoit déclaré, que St. Laurens & St. François lui étoient apparus, & lui avoient ordonné de faire aprouver & confirmer cette Institution, ainsi qu'elle fut confirmée en pleine Assemblée de Cardinaux par le Pape Alexandre VI, le 24 Février 1501: & ensuite aussi par Léon X le 25 Juillet 1517. Quantité de ces filles ont fait batir en France & dans les Païsbas, plusieurs beaux Temples, Cloitres, & Chapelles à son nom, & sous la protection de la Ste. Vierge Marie. Cet Ordre, quoiqu'il n'ait commencé que par cinq filles, n'est aujourdhui point des moindres.

Annuntiata.

## Des
# RELIGIEUSES CELESTES
## De l'Annonciade de Sainte Marie.

CEt Ordre fut fondé par une Ste. Veuve de Genes, nommée Marie Victoire Fornari, qui mourut le 15 Decembre 1617, & a été approuvé par le St. Siege ; Il y en a déja plusieurs Monasteres en France. Le Cardinal Jean de Turrecremeta, avoit aussi fondé une Societé de l'Annonciade à Rome, pour marier les pauvres Filles. Elles ont un Scapulaire rouge, & un Voile noir, & vont vêtuës d'une Robe & d'un Manteau de couleur d'azur, à cause du Nom de *Celestes*, qu'elles portent.

Annuntiata altera.

Des

# RELIGIEUSES MINIMES

De

## St. FRANCOIS de PAULE.

LEs venerables Meres, Marie & Françoise de Lucene, Espagnoles de Nation, fonderent cet Ordre l'an 1495. Suivant la Régle de cette Institution, il ne leur eſt jamais permis de manger de la viande, non plus que des œufs, du beurre ou du lait. Elles portent un Voile noir, & une espece de capuce avec une Patience ronde, de couleur tannée, qui décend juſqu'à la moitié du mollet de la jambe, & qu'elles ſerrent d'une ceinture de cuir.

*Voilà en abregé preſque tout ce que l'on ſauroit dire des Ordres des Femmes, & des Filles Religieuſes, touchant leur commencement, leur ſuite, leur confirmation, & tout ce qu'il s'y rencontre de plus remarquable.*

Minima.

Et de la

# DIFFERENCE

## Des couleurs des habits.

POur satisfaire les Curieux j'ai observé le mieux qu'il m'a été possible, les couleurs dans les hachures, comme on a coutume de faire dans le Blazon, par exemple *Sable*, ou noir est exprimé par une hachure, qui croise les traits. *Azur*, ou bleu par une hachure transversale. *Gueules*, ou rouge par une hachure en pal. *Synople*, ou verd par une hachure en biais. l'*Or*, ou le jaune est marqué par des points, & l'*Argent*, où le blanc n'en a point. Pour ce qui est des couleurs mêlées comme la *Leonine*, qui doit être mêlée de *Gueules* & *d'Or*, elle se trouve marquée par une hachure toute droite entrelacée de points. Le *Gris* est exprimé par une hachure, qui croise les traits, entremêlée de gros points. Voyez la Figure ci-jointe, dans laquelle sont marquées les couleurs. j'Ai trouvé à propos d'observer tout ceci, afin de me rendre aussi utile à ceux qui les voudront faire enluminer.

Diſtinctio Colorum.

# TABLE

*Des Ordres des*

# RELIGIEUSES.

## INTRODUCTION.


I. *La Vie de Ste. Marie Madelaine.*
II. *La Vie de Ste. Marthe.*
III. *La Vie de Ste. Phébe.*
IV. *La Vie de Ste. Thecle.*
V. *La Vie de Ste. Flavie Domitille.*
VI. *La Vie de Ste. Basiliſſe d'Antiochie.*
VII. *La Vie de Ste. Thaiſis.*
VIII. *La Vie de Ste. Marcelle.*


## Filles Regulieres & Religieuſes.


IX. *Chanoineſſes de St. Jean de Latran.*
X. *Chanoineſſes Regulieres du St. Sepulcre à Jeruſalem.*
XI. *Chanoineſſes Regulieres de St. Auguſtin.*
XII. *Chanoineſſes des Païs-bas, d'Allemagne, & de la Lorraine.*
XIII. *Chanoineſſes d'aujourdhui de Mons en Hainaut*
XIV. *Chanoineſſes nobles de Ste. Marie au Capitole de Cologne.*
XV. *Vierges Urſelines.*
XVI. *Religieuſes Urſelines de Paris.*
XVII. *Religieuſes Regulieres de Ste. Agnes à Dort.*
XVIII. *Beguines d'Amſterdam.*
XIX. *Beguines d'Anvers.*
XX. *Paulines ou Gaſtalianes, autrement nommées, Filles de la Ste. Vierge Marie.*

XXI. *Filles du bon Jeſus à Ravenne.*
XXII. *Religieuſes de St. Ceſare.*
XXIII. *l'Aſſemblée de la Doctrine Chrêtienne.*
XXIV. *La Congregation à Milan.*
XXV. *Filles Religieuſes de la Viſitation de la Ste. Vierge Marie.*
XXVI. *La Congregation de Nôtre Dame.*
XXVII. *Religieuſes Hoſpitalieres de St. Jean de Jeruſalem.*
XXVIII. *Religieuſes Hoſpitalieres reformées de St. Jean de Jeruſalem.*
XXIX. *Religieuſes Hoſpitalieres du St. Eſprit.*
XXX. *Religieuſes noires.*
XXXI. *Religieuſes noires*, qui ſervent.
XXXII. *Femmes, qui ſervent les malades.*
XXXIII. *Religieuſes Chevallieres de St. Jaques avec le glaive en Eſpagne.*

## Ordres Religieux de l'Orient.

XXXIV. *Religieuſes de l'Ile de Tabennes.*
XXXV. *Chanoineſſes de St. Baſile.*
XXXVI. *Religieuſes de St. Baſile.*
XXXVII. *Religieuſes Acemetes ou Studites.*
XXXVIII. *Religieuſes d'Egypte.*
XXXIX. *Religieuſes de Jeruſalem de St. Hilaire.*
XL. *Religieuſes d'Ethiopie.*

## Ordres, qui ſuivent la Régle de St. Benoit.

XLI. *Religieuſes Benedictines.*
XLII. *Religieuſes Benedictines à Cluny.*
XLIII. *Religieuſes Reformées de St. Benoit.*
XLIV. *Religieuſes de St. Benoit du Mont Calvaire*
XLV. *Religieuſes de Camaldule.*
XLVI. *Chartreuſes,*
XLVII. *Religieuſes de Ciſteaux.*

XLVIII. *Religieuſes de l'Ordre Chevallier & Militaire de Calatrava & Alcantara.*
XLIX. *Religieuſes de St. Gregoire.*
L. *Religieuſes de St. Ambroiſe.*
LI. *Religieuſes de St. Columban.*
LII. *Religieuſes, qui font profeſſion d'obſerver les Régles des Evêques.*
LIII. *Feuillantines.*
LIV. *Sœurs Laïes de* Torre di Speculo *de la Congregation du Mont d'Olivet.*

Ordres, qui obſervent la Régle de St. Auguſtin.

LV. *Religieuſes de Premontré.*
LVI. *Religieuſes de la premiere Régle de St. Dominique.*
LVII *Religieuſes de la ſeconde Régle de St. Dominique.*
LVIII. *Religieuſes ſous clôture du tiers Ordre de St. Dominique.*
LIX. *Religieuſes du tiers Ordre dit des Penitens de St. Dominique.*
LX. *Religieuſes de l'Ordre de Nôtre Dame de la Mercy, ou de la Redemtion des Captifs*
LXI. *Religieuſes Servites ou ſervantes de la Sre. Vierge Marie.*
LXII. *Religieuſes de St. Auguſtin.*
LXIII. *Religieuſes Hermetes de St. Auguſtin.*
LXIV. *Religieuſes Hermites de St. Jerême.*
* *Religieuſes de St. Caſſian.*
LXV. *Religieuſes ſuivant les Régles de S. Iſidore*
LXVI. *Brigittes.*
LXVII. *Abbeſſes de Fonte-vraud.*
LXVIII. *Abbeſſes Reformées de Fonte-vraud.*

Divers autres Ordres.

LXIX. *Religieuſes de Nôtre Dame du Mont Carmel.*
LXX. *Religieuſes Carmelites.*
LXXI. *Religieuſes Carmelites Françoiſes.*
LXXII. *Religieuſes Carmelites Déchauſſées.*
LXXIII. *Religieuſes Carmelites Déchauſſées en France.*
LXXIV. *College des Vierges de Saragoſſe en Eſpagne*
LXXV. *Abbeſſes de la Conception de Nôtre Dame.*
LXXVI. *Religieuſes qui font profeſſion de la Régle du Seraphique Pere St. François.*
LXXVII. *Sœurs Laïes de Ste. Claire.*
LXXVIII. *Religieuſes du tiers Ordre de St. François.*
LXXIX. *Religieuſes du tiers Ordre de St. François, qui gardent la clôture perpetuelle.*
LXXX. *Religieuſes du tiers Ordre des Pénitens de St. François.*
LXXXI. *Religieuſes du tiers Ordre de St. François en Allemagne.*
LXXXII. *Religieuſes Reformées des trois Ordres de St. François.*
LXXXIII. *Capucines.*
LXXXIV. *Religieuſes de la Régle de St. Fructuoſe.*
LXXXV. *Religieuſes Saccaires.*
LXXXVI. *Religieuſes Urbaniſtes.*
LXXXVII. *Religieuſes de l'Inſtitution de l'Annonciade.*
LXXXVIII. *Religieuſes Celeſtes de l'Annonciade de Sainte Marie.*
LXXXIX. *Religieuſes Minimes de St. François de Paule.*
XC. *Difference des couleurs des habits.*

# INDEX FIGURARUM
## Ordinum Religiosarum.

*Patronæ vitæ Religiosæ.*


1. Sta. Maria Magdalena vitæ Eremit. Patrona.
2. Sta. Martha vitæ Cœnobiticæ, & Clericorum Hospitalarium Patrona.
3. Sta. Phœbe Diaconissa.
4. Sta. Thecla.
5. Sta. Flavia Domitilla.
6. Sta. Basilissa Antiochena, mille Monialium priorum Mater.
7. Sta. Thaisis.
8. Sta. Marcella.


*Clericæ Regulares.*


9. Canonissa Sti. Johannis Lateranensis.
10. Canonissa Regularis Sti. Sepulchri.
11. Canonissa Regularis Sti. Augustini.
12. Canonissa Belgica, Germanica & Lotharingica
13. Canonissa Hodierna, Montis in Hannonia.
14. Canonissa Nobilis Colonienſis Stæ. Mariæ in Capitolio.
15. Ursulina.
16. Ursulina Parisiensis.
17. Monialis Regularis Dordracena Stæ. Agnetis.
18. Beggina Amstelædamensis.
19. Beggina Antverpiensis.
20. Paulina sive Gastaliana.
21. Virgo Boni Jesus Ravennæ.
22. Monialis Sti. Cæsarii.
23. Matrona Congregationis doctrinæ Christianæ.
24. Mulier Congregationis Mediolanensis.
25. Virgo Visitationis B. Mariæ.
26. Congregata B. Mariæ Virginis.
27. Hospitalaria Sti. Joannis Hierosolymitani.


28. Hos-

28. Hospitalaria Reformata Sti. Joannis Hierosolymitani.
29. Hospitalaria Sti. Spiritus.
30. Hospitalaria Antverpiana.
31. Hospitalaria Ministrans.
32. Mulier Infirmis Ministrans.
33. Monialis Ordinis Equestris S. Jacobi de Spata.

*Ordines Monastici Orientis.*

34. Monialis Insulæ Tabennis.
35. Canonissa Sti. Basilii.
36. Monialis Sti. Basilii.
37. Monialis Acœmeta.
38. Monialis Ægyptiaca.
39. Monialis Hierosolymitana Sti. Hilarionis.
40. Monialis Æthiopica.

*Ordines Sequentes Regulam Sti. Benedicti.*

41. Benedictina.
42. Benedictina Cluniacensis.
43. Benedictina Reformata.
44. Benedictina Montis Calvariæ.
45. Monialis Camaldulensis.
46. Carthusiana.
47. Monialis Cisterciensis.
48. Monialis ordinis Equestris de Calatrava & Alcantara.
49. Monialis Sti. Gregorii.
50. Monialis Sti. Ambrosii.
51. Monialis Sti. Columbani.
52. Monialis Observans Regulas Episcoporum.
53. Foliantina:
54. Laica Turris Speculorum, Montis Oliveti.

*Ordines secundum Regulas Sti. Augustini.*

55. Monialis Præmonstratensis.

56. Mo-

56. Monialis primi ordinis Sti. Dominici.
57. Monialis secundi ordinis Sti. Dominici.
58. Monialis Clausa tertii ordinis Sti. Dominici.
59. Pœnitens tertii ordinis Sti. Dominici.
60. Monialis mercedis Captivorum.
61. Monialis Servita.
62. Sta. Perpetua Soror Sti. Augustini.
63. Augustiniana.
64. Eremitissa Sti. Hieronymi.
65. Monialis Sti. Isidori.
66. Brigittina.
67. Abbatissa fontis Ebraldi.
68. Abbatissa Reformata fontis Ebraldi.

*Ordines Promiscui.*

69. Carmelitana Antiqua.
70. Carmelitana.
71. Carmelitana Gallica.
72. Sta. Theresia Carmelitarum Discalceatarum fundatrix.
73. Discalceatarum mater & soror Carmelitarum.
74. Virgo Collegii Cæsar-Augustæ.
75. Monialis Conceptionis B. Mariæ Virginis.
76. Ordinis Stæ. Claræ.
77. Laica Clarissarum.
78. Monialis tertii Ordinis Sti. Francisci.
79. Monialis tertii Ordinis Sti Francisci Clausa.
80. Pœnitens tertii Ordinis Sti. Francisci.
81. Pœnitens tertii Ordinis Sti Francisci, apud Germanos.
82. Reformata trium Ordinum Sti. Francisci.
83. Capucinissa.
84. Recollecta Sti. Fructuosi.
85. Saccaria.
86. Urbanista.

87. Annuntiata.
88. Annuntiata altera.
89. Minima
90. Distinctio Colorum.

FINIS.